



Rapport ministériel sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2005



L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

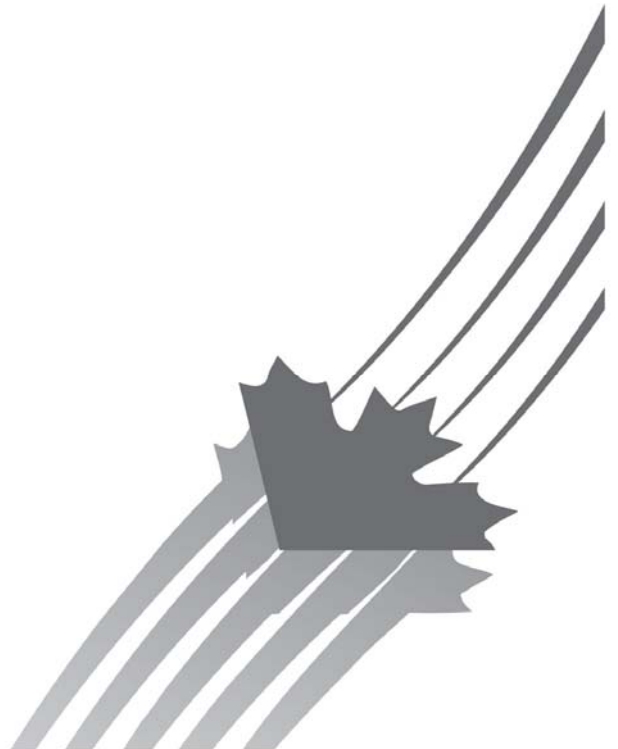


Table des matières

SECTION I – APERÇU.....	1
Message de la ministre	2
Message du président.....	3
Déclaration de la direction.....	4
Renseignements sommaires.....	5
Rendement global du ministère	10
SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE.....	17
Nom de l'activité de programmes : Exécution de la loi (Sécurité).....	18
Nom de l'activité de programmes : Admissibilité (Accès).....	24
Nom de l'activité de programmes : Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie).....	28
Nom de l'activité de programmes : Services généraux (Gestion et orientation organisationnelles).....	33
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	39
Renseignements sur l'organisation	40
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues ou dépenses réelles (équivalents temps plein compris)	41
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programmes	42
Tableau 3 : Postes votés et législatifs	43
Tableau 4 : Coût net pour le ministère.....	44
Tableau 5 : Passif éventuel	45
Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	46
Tableau 7 : Besoins en ressources par direction générale.....	48
Tableau 8-A : Rapport sur les frais d'utilisation de 2004-2005 – <i>Loi sur les frais d'utilisation</i>	49
Tableau 8-B : Rapport sur les frais d'utilisation de 2004-2005 – Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation	53
Tableau 9 : Renseignements sur les dépenses de projets par secteur d'activité.....	54
Tableau 10 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005	55
Tableau 11 : Politiques sur les voyages	57
Tableau 12 : Stratégie de développement durable (SDD).....	57
Tableau 13 : Initiative visant l'amélioration des services.....	57
ANNEXES.....	59
Annexe A : Cadre stratégique de l'ASFC de 2005-2006.....	60
Annexe B : Acronymes	61

SECTION I – APERÇU

Message de la ministre



Je suis heureuse de déposer le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Ce rapport démontre que l'ASFC est résolue à assurer la sécurité et la prospérité de notre pays en gérant le mouvement des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent.

Nous continuons de faire preuve de vigilance et de nous concentrer sur l'importance de protéger nos frontières. À l'appui de la Politique de sécurité nationale du Canada, l'ASFC a redoublé d'efforts pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens en facilitant le mouvement du trafic à faible risque et en se concentrant sur les voyageurs et les marchandises à risque élevé ou inconnu. Il est tout aussi important pour l'ASFC de gérer les frontières de façon à refléter nos valeurs canadiennes, soit l'équité, le respect, l'égalité et la primauté du droit.

En tant qu'élément clé du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'ASFC a accéléré la mise en œuvre des initiatives de facilitation du commerce et de protection des frontières en travaillant côte-à-côte avec les États-Unis et d'autres partenaires internationaux, y compris le secteur privé, afin de garder nos frontières ouvertes aux échanges tout en les fermant aux terroristes et aux criminels. Cette approche reflète la philosophie de l'ASFC selon laquelle la facilitation des échanges et la sécurité sont interdépendantes et tout aussi essentielles l'une que l'autre.

La santé et la sécurité des Canadiens sont d'une importance capitale pour le gouvernement du Canada. L'harmonisation des activités complémentaires de gestion de la frontière au sein d'un même organisme s'est avérée être une décision opérationnelle efficace qui renforce la sécurité du Canada tout en favorisant la prospérité et la concurrence.

J'aimerais féliciter les employés de l'ASFC pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors de la création d'une agence unifiée à partir de trois organismes d'origine. Je tiens à les remercier de leur dévouement à l'égard de l'établissement d'un organisme de services frontaliers efficace qui peut cerner les nouveaux défis du XXI^e siècle et les relever.

L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Message du président

Depuis la création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) le 12 décembre 2003, nous avons réalisé d'énormes progrès en ce qui concerne l'établissement de cette nouvelle organisation en vue d'en faire un organisme de gestion de la frontière pleinement intégré et polyvalent.

Nous avons établi une base organisationnelle solide grâce à de bons cadres de gestion des ressources humaines, de contrôle et de régie qui optimisent notre capacité de gérer les opérations, de remplir notre mandat et d'atteindre les résultats souhaités. Nous sommes en train d'élaborer des mesures de planification et de rendement claires et pertinentes afin d'aider l'Agence à établir ses priorités, à affecter les ressources et à améliorer la transparence, la responsabilisation et les services en vue de répondre aux besoins et aux attentes des Canadiens.



L'ASFC a adopté une approche de la gestion frontalière fondée sur les connaissances et met en place des techniques de formation et d'apprentissage innovatrices afin de favoriser l'application des sciences et de la technologie à ses activités. Cette approche nous permet de « repousser les frontières » et d'examiner le plus tôt possible les personnes et les marchandises à plusieurs points d'entrée le long du continuum des déplacements, et ce, avant qu'ils n'atteignent nos frontières.

En outre, les pratiques exemplaires adoptées dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada-É.-U. sont devenues des normes internationales pour la sécurité et la facilitation de la chaîne d'approvisionnement commerciale. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile ainsi que nos partenaires internationaux et ceux du secteur privé afin de promouvoir une solide collaboration, de dégager les nouvelles tendances et d'élaborer des méthodes innovatrices de gestion des frontières.

L'ASFC peut être fière des progrès considérables qu'elle a réalisés grâce au professionnalisme et au dévouement de ses employés. Nous avons réussi à faire progresser notre programme ambitieux et continué d'offrir un service intégré au public en facilitant le trafic transfrontalier légitime, en appuyant le développement économique et en interceptant les personnes et les marchandises qui représentent un risque potentiel pour la sécurité nationale.

Maintenant que nous avons mis en place une base solide, je suis convaincu que l'ASFC continuera de faire progresser le programme national qui consiste à assurer la santé, la sécurité et la prospérité des Canadiens pour les années à venir.

Alain Jolicoeur
Président
Agence des services frontaliers du Canada

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur l'Architecture d'activités de programmes;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats visés ou atteints avec les ressources et les autorités responsables;
- Il fait état des finances selon les chiffres approuvés dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Alain Jolicoeur
Président
Agence des services frontaliers du Canada

Renseignements sommaires

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC), lequel assume la responsabilité de protéger les Canadiens et d'assurer la quiétude et la sécurité de la société canadienne pour l'ensemble de l'administration fédérale. L'Agence est chargée de fournir des services frontaliers intégrés contribuant à la mise en œuvre des priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique et facilitant le libre mouvement des personnes et des biens, notamment les animaux et les végétaux, qui respectent toutes les exigences imposées sous le régime de la législation frontalière. Notre mission consiste à assurer la sécurité et la prospérité du Canada en gérant de manière efficace et efficace l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent. Nous travaillons côte-à-côte avec nos partenaires et les intervenants, ici et à l'étranger, afin de continuer d'améliorer la sécurité des Canadiens.

Total des ressources financières de l'ASFC (en millions de \$)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 098,9 \$	1 126,6 \$	1 061,1 \$

Total des ressources humaines de l'ASFC

Prévues	Réelles	Différence
10 512	10 758	246 ¹

Avantages pour les Canadiens

L'ASFC est la première ligne de défense pour ce qui est de gérer le mouvement des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent. L'Agence est également organisée de façon à réagir, en collaboration avec d'autres partenaires du portefeuille, dans le cas des urgences nationales qui pourraient avoir une incidence sur la santé, la sécurité et la prospérité économique des Canadiens.

L'ASFC assume les responsabilités suivantes :

- S'assurer que toutes les personnes qui entrent au Canada sont admissibles et respectent les lois et règlements du Canada;

Voici des lois et des règlements appliqués en totalité ou en partie par l'ASFC :

- *Loi sur la citoyenneté*
- *Code criminel*
- *Loi sur les douanes*
- *Tarif des douanes*
- *Loi sur l'accise*
- *Loi sur la taxe d'accise*
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*
- *Loi sur les aliments et drogues*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, y compris les crimes de guerre*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*

¹ En ce qui concerne les portions de Citoyenneté et Immigration Canada qui ont été transférées à l'ASFC lors de la réorganisation gouvernementale du 12 décembre 2003, le nombre prévu d'ETP publié dans le RPP de 2004-2005 ne comprenait pas 250 ETP pour les activités des services de soutien organisationnels et régionaux puisque les négociations touchant ces fonctions n'étaient pas terminées.

- Détenir et renvoyer les personnes qui ne sont pas admissibles au Canada, y compris celles liées au terrorisme, au crime organisé ou à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité;
- Traiter toutes les expéditions commerciales afin de s'assurer que les lois et règlements du Canada qui régissent la frontière et le commerce sont respectés, qu'aucune marchandise illicite n'entre au pays ou n'en sort et que les données commerciales afférentes sont exactes;
- Veiller à ce que tous les droits et taxes applicables soient perçus;
- Assurer la sécurité alimentaire ainsi que la santé des plantes et des animaux en interceptant les marchandises réglementées à risque élevé dans les aéroports, les postes frontaliers et les ports;
- Négocier et mettre en œuvre des accords liés à la frontière;
- Participer à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Grâce à un effectif de près de 11 000 fonctionnaires, l'ASFC a offert ses services dans environ 1 200 points de service partout au Canada et dans 39 endroits à l'étranger en 2004-2005. Dans plus de 60 postes frontaliers terrestres et 9 aéroports internationaux, nous fonctionnons 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous appliquons plus de 90 lois et règlements pour le compte d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et des territoires en plus d'un grand nombre d'accords internationaux. En 2004-2005, plus de 95 millions de voyageurs sont arrivés au Canada – soit par le mode routier, aérien, maritime ou ferroviaire – et nous avons traité plus de 2 millions de personnes ayant fait l'objet d'un renvoi pour des questions d'immigration.

Les Canadiens qui vivent à l'étranger et au Canada bénéficient des efforts que nous déployons en vue d'avoir une frontière efficiente et efficace qui permet d'assurer la sécurité et la prospérité du Canada.

L'ASFC contribue à l'efficience et à l'efficacité de la frontière en s'acquittant des tâches suivantes :

- Simplifier le passage à la frontière des personnes et des marchandises légitimes à faible risque grâce à la mise en œuvre de programmes d'évaluation des risques ayant recours à des solutions fondées sur les sciences et la technologie;
- Mettre en œuvre des processus d'examen visant à intercepter les aliments dangereux et les animaux malades qui pourraient transmettre des maladies aux humains, aux animaux, aux produits alimentaires, aux plantes, etc.;

En 2004-2005, l'ASFC a :

- renvoyé près de 12 000 personnes jugées non admissibles au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour des motifs tels que la migration clandestine, la criminalité ou la sécurité;
- perçu plus de 3 milliards de dollars en droits à l'importation, près de 25 milliards de dollars en TPS et plus de 60 millions de dollars en taxes de vente pour le compte des provinces et des territoires;
- aidé à prévenir la propagation de maladies et de parasites grâce à près de 38 000 interceptions de terre, de plantes et de produits végétaux et à plus de 55 000 interceptions de viande et de produits carnés;
- saisi près de 70 tonnes de viande et de produits carnés illégaux et pour plus de 290 millions de dollars en drogues.

- Rechercher les drogues, les explosifs, les matières radioactives ainsi que les agents chimiques et biologiques et en empêcher la contrebande.

Les activités suivantes de l'ASFC renforcent la sécurité et la prospérité du Canada :

- Lutter contre le terrorisme, le crime organisé et les crimes de guerre ou crimes contre l'humanité;
- Détecter et empêcher l'introduction illégale de produits de contrebande;
- Perturber les réseaux de migration clandestine et de trafic de personnes à l'étranger et empêcher les fraudes connexes touchant les passeports et les visas;
- Faire enquête et engager des poursuites dans le cas des infractions criminelles concernant la législation frontalière du Canada, ce qui comprend la contrebande, la fraude fiscale, la fraude commerciale et d'autres infractions;
- Promouvoir et améliorer les initiatives de la Déclaration sur la frontière intelligente (plan d'action en 32 points établi par le Canada et les États-Unis afin de faire face aux menaces à la sécurité) et le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité;
- Échanger, lorsque la loi le permet, des données et des renseignements de façon rapide et cohérente avec les partenaires du portefeuille de la SPPC et, le cas échéant, avec d'autres pays;
- Uniformiser les règles du jeu pour les importateurs, les exportateurs et les voyageurs afin d'accroître les échanges commerciaux et le tourisme;
- Promouvoir les intérêts du Canada dans les forums internationaux sur des questions telles que les règles et les exigences douanières internationales, les politiques sur le droit d'asile, la protection des réfugiés et la migration, d'autres préoccupations liées à l'immigration et d'autres questions dont la santé et la salubrité des aliments.

En 2004-2005, l'ASFC a :

- clos les dossiers de 186 causes criminelles qui ont donné lieu à plus de 2,1 millions de dollars en amendes et à 19 peines d'emprisonnement;
- imposé pour plus de 2,7 millions de dollars en sanctions découlant de 100 poursuites au civil;
- gagné les poursuites intentées dans 90 % des cas;
- saisi pour 43 millions de dollars en espèces, dont 11 millions ont été confisqués au profit du gouvernement du Canada à titre de produits de la criminalité présumés;
- examiné plus de 1 900 chauffeurs soupçonnés d'être en état d'ébriété (avertissement ou échec de l'alcootest dans environ 57 % des cas) et a arrêté ou détenu plus de 400 chauffeurs en état d'ébriété.

En 2004, les agents de l'ASFC ont retrouvé 74 enfants disparus, ce qui porte le total des enfants réunis avec leurs parents ou leurs tuteurs légaux à 1 400 depuis 1986.

L'ASFC fait preuve de prudence sur le plan financier en établissant de saines pratiques liées à la fonction de contrôleur moderne, lesquelles sont appuyées par des fonctions objectives de vérification interne et d'évaluation des programmes. Par exemple, l'évaluation provisoire du Plan d'action des douanes a révélé que des progrès importants avaient été réalisés concernant les initiatives hautement prioritaires, mais qu'il y avait des lacunes dans certains secteurs. Des recommandations ont été présentées.

Pour obtenir d'autres statistiques ou des renseignements supplémentaires sur l'Agence et son mandat, veuillez visiter le site Web de l'ASFC (<http://www.asfc.gc.ca>). Une liste d'acronymes et de termes liés à l'ASFC figure à l'annexe B.

Valeurs de l'ASFC

Intégrité : Nous exerçons notre autorité de façon motivée, ouverte et équitable. Nous assumons la responsabilité de nos actes afin de nous forger une réputation en tant qu'organisation responsable et digne de confiance.

Respect : La dignité, la diversité et la valeur de chacun sont de la plus haute importance pour nous. Ainsi, nous écoutons les autres pour comprendre leur position et nous agissons de manière juste, courtoise et raisonnable. Nous respectons la vie privée des Canadiens et appuyons sans réserve la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Professionnalisme : Nous établissons des normes élevées de rendement pour tous nos employés et nous nous efforçons d'offrir un service efficace et de qualité. Plus particulièrement, nous sommes innovateurs et maîtrisons la technologie intelligente et moderne nécessaire à la réalisation de notre mission.

Contribution des autres

Les partenaires et les intervenants jouent un rôle essentiel dans le cadre de nos activités. L'ASFC travaille en étroite collaboration avec des partenaires de tous les ordres de gouvernement, que ce soit au niveau local, à l'échelle internationale ou à l'extérieur du gouvernement. Les intervenants non gouvernementaux nous avisent des questions et des défis auxquels ils sont confrontés en ce qui concerne la gestion de la frontière et travaillent avec nous à trouver des solutions, ce qui est particulièrement utile à l'ASFC. Les groupes d'intérêt fournissent également de l'information et de l'aide à leurs membres afin que les voyageurs, les négociants, les immigrants et les réfugiés soient au courant de leurs obligations et pour aider ces derniers à respecter les exigences frontalières.

En 2004-2005, les scientifiques de l'ASFC ont travaillé avec l'Agence mondiale antidopage (AMA) afin de confirmer l'identité d'un nouveau stéroïde dit « de structure modifiée » - le Desoxy-Methyl Testosterone (DMT). Des échantillons du stéroïde ont été envoyés aux laboratoires accrédités par l'AMA partout dans le monde pour les tests qui doivent être effectués lors des épreuves athlétiques telles que les Olympiques.

Partenaires et intervenants clés

Gouvernement

- Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPCC) et d'autres partenaires du portefeuille de la SPPC
- D'autres ministères et organismes fédéraux (p. ex. l'Agence du revenu du Canada; Citoyenneté et Immigration Canada; l'Agence canadienne d'inspection des aliments; le Bureau des passeports; Affaires étrangères Canada; Commerce international Canada; Santé Canada; l'Agence de santé publique du Canada; Justice Canada; l'Agence canadienne de développement international; le ministère des Finances; le Bureau du Conseil privé; le Tribunal canadien du commerce extérieur; Transports Canada; les organismes de développement régionaux)
- Les provinces et les territoires
- Les municipalités
- Les gouvernements et organismes étrangers, y compris le Department of Homeland Security des États-Unis et le Home Office du Royaume-Uni

Organismes d'exécution de la loi

- Les services de police provinciaux et municipaux
- Les organismes frontaliers et d'exécution de la loi étrangers, en particulier les services américains suivants : Customs and Border Protection et Immigration and Customs Enforcement

Intervenants

- Les administrations des ponts, des ports et des aéroports
- Les organisations multilatérales (p. ex. l'Organisation mondiale des douanes; l'Organisation mondiale du commerce; l'Union européenne; la Coopération économique Asie-Pacifique; le G8; la Conférence des quatre nations; les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile, de réfugiés et de migration; le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)
- Les associations industrielles, commerciales et touristiques, les chambres de commerce
- Les organisations non gouvernementales (p. ex. la Croix-Rouge canadienne; le Conseil canadien pour les réfugiés; la Table ronde transculturelle sur la sécurité; les groupes ethnoculturels)

Rendement global du ministère

2004-2005				
	Admissibilité (Accès)	Exécution de la loi (Sécurité)	Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)	Total
Information financière connexe :	en millions de \$	en millions de \$	en millions de \$	en millions de \$
Opérations frontalières				
Budget principal des dépenses	493,2	158,7	14,8	666,7
Dépenses prévues	724,3	288,8	85,8	1 098,9
<i>Autorisations</i>	735,2	290,3	101,1	1 126,6
Dépenses réelles	704,2	256,6	100,3	1 061,1

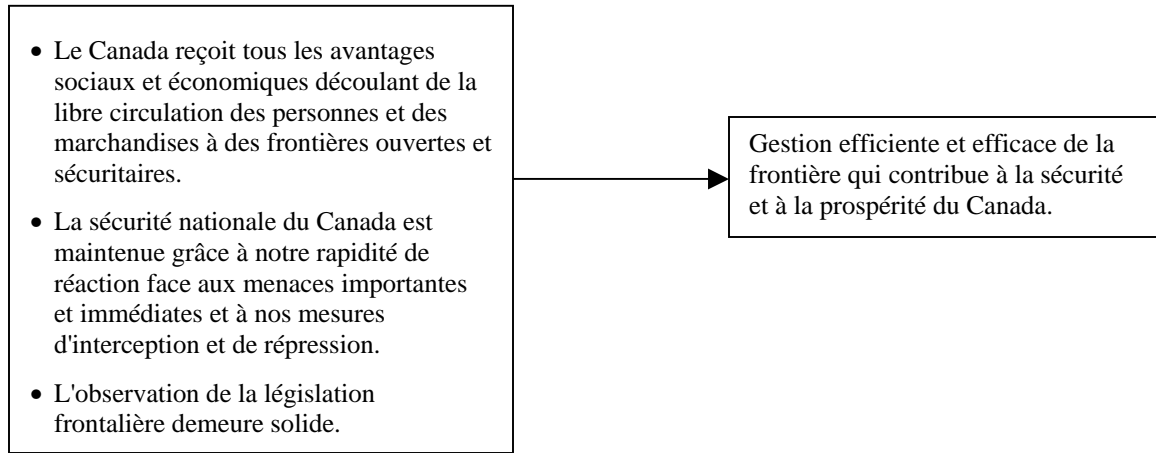
Structure du Rapport ministériel sur le rendement

L'ASFC établit ses rapports au moyen de l'Architecture d'activités de programmes (AAP). Au cours de l'exercice 2004-2005, l'Agence a défini son AAP. À l'automne 2004, elle a présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) une AAP comportant un résultat stratégique et quatre activités de programmes. Depuis, des consultations avec la direction de l'Agence et la mise au point de la structure organisationnelle ont permis de rationaliser le résultat stratégique. Quant aux activités de programmes, elles ont été renommées afin de mieux correspondre aux opérations. Le *Tableau 1* indique les changements apportés à la structure d'établissement de rapports de l'ASFC afin que les prochains documents de planification et rapports soient uniformes. L'AAP a seulement été approuvée au niveau des activités de programmes. L'Agence est en train d'élaborer des indicateurs de rendement et des résultats escomptés pour tous les niveaux de son AAP. L'ASFC évaluera son succès d'après le degré d'atteinte de son résultat stratégique.

Tableau 1

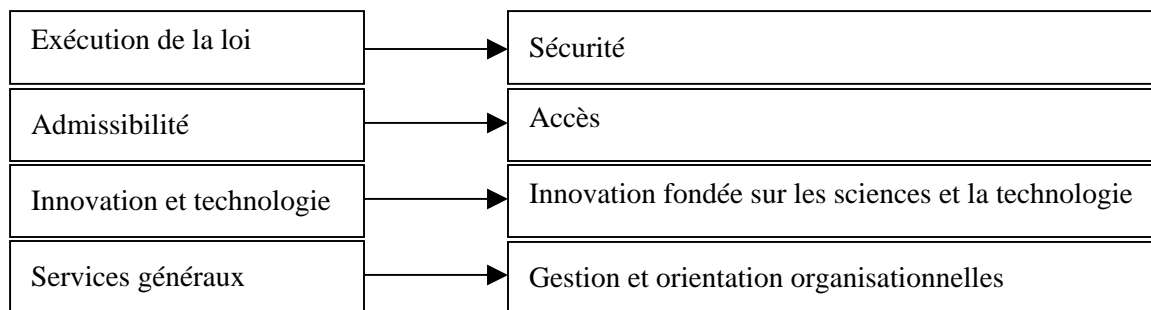
Résultat stratégique 2004-2005

Résultat stratégique 2005-2006



Activités de programmes 2004-2005

Activités de programmes 2005-2006



Descriptions des activités de programmes

Sécurité (Exécution de la loi)

Assurer la sécurité des Canadiens dans le contexte du programme de sécurité du gouvernement et grâce à une gestion efficace et efficiente de la frontière.

Accès (Admissibilité)

Assurer le mouvement légitime des personnes et des marchandises tout en favorisant l'observation des lois et des règlements frontaliers.

Innovation fondée sur les sciences et la technologie (Innovation et technologie)

Utiliser la capacité de l'ASFC en matière de sciences et de technologie pour moderniser la gestion de la frontière et accroître l'efficacité et l'efficience des opérations frontalières.

Gestion et orientation organisationnelles (Services généraux)

Fournir une orientation organisationnelle, des services juridiques, une gestion des ressources humaines et un contrôle pour appuyer et administrer l'ASFC.

Respect des engagements de l'ASFC

En 2004-2005, l'ASFC a établi six grands secteurs prioritaires. Nous atteindrons notre résultat stratégique des façons suivantes :

- *Assurer la continuité des opérations*
- *Achever la transition*
- *Appuyer nos employés*
- *Accroître la réceptivité et la souplesse*
- *Favoriser l'interopérabilité*
- *Contribuer au programme du gouvernement*

En 2004-2005, l'ASFC a répondu à près de 790 000 appels à sa ligne de renseignements téléphoniques 1-800-461-9999 (Service d'information sur la frontière ou SIF).
--

Nous nous sommes engagés à nous assurer que les clients et les intervenants sont traités de façon équitable et reçoivent le meilleur service qui soit lors de tous leurs échanges avec l'ASFC. L'Agence offre un processus accessible, impartial et transparent pour l'examen des décisions contestées au moyen de notre système de recours. Elle avise les clients de leur droit à l'égard du processus de règlement des différends lorsqu'elle prend des décisions ou des mesures.

Le tableau 2 donne un résumé du rendement pour chacune des priorités ministérielles, tandis que la section II contient des renseignements détaillés sur le rendement à l'appui des priorités et des engagements de l'Agence.

Priorités et engagements additionnels

Le monde dans lequel l'ASFC tâche de respecter son mandat et sa mission évolue constamment. De plus, sur une base régulière, nous faisons face à des demandes et à des défis nouveaux et changeants. Pour répondre aux besoins des clients, des intervenants et des partenaires, l'ASFC a fait valoir diverses initiatives au cours du dernier exercice qui n'étaient pas mentionnées explicitement dans le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005. Par exemple, en 2004-2005, l'Agence est allée de l'avant avec ce qui suit :

Précontrôle à la frontière terrestre – Deux projets de précontrôle à la frontière terrestre, qui ont pour but de renforcer la sécurité et de réduire l'engorgement à la frontière terrestre, ont été annoncés en décembre 2004 : une première installation partagée à Fort Erie, en Ontario, et une deuxième de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis. En mars 2005, le Canada et les États-Unis ont commencé à négocier une entente sur le précontrôle à la frontière terrestre.

CANPASS Air – (Il s'agit d'un programme canadien à l'intention des citoyens et des résidents permanents à faible risque préapprouvés du Canada et des États-Unis.) Les membres utilisent un poste de déclaration réservé CANPASS pour s'acquitter des formalités des douanes et de l'immigration plutôt que de se présenter à un agent de l'ASFC. En 2004-2005, le programme CANPASS Air a été offert dans cinq autres sites : Toronto, Montréal, Calgary, Winnipeg et Edmonton. Vancouver a été le premier site du programme.

Modèle de la frontière – Le CanSim, un modèle de simulation par ordinateur de la frontière du Canada, a été élaboré conformément à une entente avec la General Services Administration des États-Unis et en partenariat avec Transports Canada et

Infrastructure Canada. Il aidera à concevoir les installations de la frontière et l'infrastructure routière du corridor frontalier en vue de la gestion efficace et sécuritaire des volumes de circulation. En plus du modèle de la frontière générique, des modèles ont été élaborés pour six postes frontaliers terrestres, y compris les quatre principaux passages dans le Sud de l'Ontario.

Programme d'inscription globale intégré – Nous avons travaillé à créer un programme d'inscription globale intégré et unique pour tous les programmes nord-américains des voyageurs, notamment les programmes NEXUS, Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) et Senti (un programme du US-CBP), dans les modes aérien, terrestre et maritime. L'accent a d'abord été mis sur l'harmonisation des programmes bilatéraux du Système d'inspection de remplacement à la frontière commune (SIR) (comme les programmes NEXUS et EXPRES).

Équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) – Composées de membres du personnel du renseignement et de l'exécution de la loi de la GRC et de l'ASFC, du Department of Homeland Security des États-Unis, d'organismes d'exécution de la loi du Canada et des États-Unis (municipalités, provinces et États) et de services du renseignement, ces équipes, qui sont affectées de façon stratégique le long de la frontière, unissent leurs efforts pour recueillir et échanger des renseignements essentiels à la prévention, à la détection et à la répression du crime transfrontalier afin de maintenir une frontière sécuritaire. En 2004-2005, on dénombrait 23 équipes dans 15 régions.

Vision relative aux bureaux d'entrée – Une vision relative aux bureaux d'entrée a été élaborée en 2004-2005. Les bureaux d'entrée sont les premiers points de contact, où les personnes et les marchandises étrangères entrent au Canada légalement. La vision comprenait plusieurs recommandations : redéfinir les processus d'examen primaire et secondaire pour que les rôles en matière de service et de protection soient remplis de façon plus efficiente; créer des solutions innovatrices en matière de gestion du risque qui reposent sur l'interopérabilité accrue des technologies et des systèmes afin de cibler les voyageurs à risque élevé; mettre en place des niveaux de service uniformes et reconnaissables à l'échelle du Canada de façon à répondre le mieux possible aux besoins des divers clients et des diverses régions; offrir une formation et des outils améliorés aux agents afin qu'ils puissent donner suite aux priorités de multiples programmes d'opérations frontalières complexes; fournir un service à la clientèle amélioré aux partenaires et aux intervenants publics par le biais d'un guichet unique.

Cadres du mouvement des personnes et des marchandises – En 2004-2005, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre de l'élaboration des cadres du mouvement des personnes et des marchandises. Ces cadres réunissent les résultats et les recommandations de divers examens effectués dans le secteur commercial et la filière des voyageurs. Ils visent à intégrer et à harmoniser davantage les processus des douanes, de l'immigration et de l'agriculture à la frontière et à établir une politique et un cadre réglementaire à l'appui de la nouvelle orientation de l'Agence.

Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité – Le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (Canada, États-Unis et Mexique), annoncé le 23 mars 2005, aura une incidence considérable sur la stratégie relative à la sécurité frontalière de l'ASFC.

De plus amples renseignements sur les programmes et les services de l'ASFC sont disponibles en ligne à <http://www.asfc.gc.ca>.

Tableau 2 – Résumé du rendement par rapport au résultat stratégique, aux priorités et aux engagements ministériels

Résultat stratégique	Priorités de 2004-2005	Objectifs de 2004-2005	Faits saillants et réalisations
<p>(2004-2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Canada reçoit tous les avantages sociaux et économiques découlant de la libre circulation des personnes et des marchandises à des frontières ouvertes et sécuritaires. La sécurité nationale du Canada est maintenue grâce à notre rapidité de réaction face aux menaces importantes et immédiates et à nos mesures d'interception et de répression. L'observation de la législation frontalière demeure solide 	<p>1) Assurer la continuité des opérations</p>	<p>Maintenir les niveaux de service et respecter le calendrier de mise en œuvre des initiatives lancées par nos organisations d'origine.</p>	<p>Les niveaux de service aux clients ont été maintenus grâce à une entente sur la prestation de services communs avec l'Agence du revenu du Canada. Le Régime de sanctions administratives pécuniaires a été élargi pour englober les fonctions de correction et de rajustement. En vertu de la <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>, l'ASFC a protégé la production canadienne, soit près de 13 milliards de dollars. Les priorités du Plan d'amélioration de l'observation (PAO) ont été reportées, le PAO ayant été mis en suspens en 2004-2005. L'initiative relative à la sécurité des conteneurs (IRSC) a fait l'objet d'une entente officielle en mars 2005; conformément à cette entente, l'ASFC prévoit mettre en œuvre l'IRSC dans les ports maritimes à risque élevé au cours des cinq prochaines années.</p>
	<p>2) Achever la transition</p>	<p>Respecter le calendrier d'application de la législation, mettre en place les cadres organisationnels et les services généraux et confirmer la base de financement.</p>	<p>La législation constituant l'ASFC est actuellement devant le Sénat. L'Agence a déterminé et élaboré un cadre stratégique et une architecture d'activités de programmes, ainsi qu'une structure d'établissement de rapports et un cadre intégré de planification et d'établissement de budgets et de rapports. Elle a élaboré d'autres cadres qui aideront l'ASFC à réaliser et à gérer les programmes. Des fonds additionnels de 433 millions de dollars sur cinq ans, qui s'ajoutent à notre base de financement confirmée, ont été prévus dans le budget fédéral de 2005. L'Agence a mis en place de nouvelles conventions collectives pour ses employés, y compris la majorité des employés visés pendant la transition par les conventions collectives d'employeurs distincts et ayant des conditions d'emploi différentes; il reste encore à faire, cependant, pour ce qui est des groupes de direction transférés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.</p>
	<p>3) Appuyer nos employés</p>	<p>Intégrer les employés dans un seul régime des ressources humaines comportant une seule culture organisationnelle, réaliser des progrès en vue de l'intégration du personnel des Douanes, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de Citoyenneté et Immigration Canada et entretenir des relations positives avec les employés et les syndicats.</p>	<p>En 2004-2005, l'Agence a pu mettre au point sa mission, son mandat et ses valeurs et élaborer et communiquer sa nouvelle image de marque. Un programme de formation des recrues pour les points d'entrée (FORPE) a été lancé en 2004-2005. Le transfert des fonctions des points d'entrée, à l'automne 2004, a été la dernière étape essentielle du processus de transition. Des plans d'action ont été élaborés à l'appui de l'étape de la mise en œuvre des analyses du risque professionnel (ARP); le budget fédéral de 2005 prévoyait 139 millions de dollars sur cinq ans à cette fin. L'équipe de projet de la modernisation de la fonction publique à l'ASFC a élaboré une stratégie de mise en œuvre exhaustive. Nous continuons d'appuyer les priorités du gouvernement dans le domaine des ressources humaines, telles que l'équité en matière d'emploi, les langues officielles et les valeurs et l'éthique.</p>
<p>(2005-2006)</p> <p>Gestion efficace et efficiente de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.</p>			

Résultat stratégique	Priorités de 2004-2005	Objectifs de 2004-2005	Faits saillants et réalisations
<p>(2004-2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Canada reçoit tous les avantages sociaux et économiques découlant de la libre circulation des personnes et des marchandises à des frontières ouvertes et sécuritaires. La sécurité nationale du Canada est maintenue grâce à notre rapidité de réaction face aux menaces importantes et immédiates et à nos mesures d'interception et de répression. L'observation de la législation frontalière demeure solide <p>(2005-2006) Gestion efficace et efficiente de la frontière qui contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada.</p>	<p>4) Accroître la réceptivité et la souplesse</p>	<p>Intercepter efficacement les personnes et les marchandises non admissibles avant qu'elles n'atteignent notre frontière et réagir aux menaces qui ont atteint notre frontière.</p>	<p>L'ASFC a réussi à obtenir un taux d'interception élevé pour les voyageurs ne possédant pas les documents appropriés qui essaient d'entrer au Canada. Les 45 agents d'intégrité des mouvements migratoires (AIMM) à l'étranger ont continué d'intercepter les migrants irréguliers avant qu'ils n'arrivent au Canada, y compris ceux impliqués dans la migration clandestine et le trafic de personnes. Les AIMM ont intercepté 5 648 personnes en 2004. Des progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la création de deux sites du Système d'inspection des véhicules et du fret (VACIS^{MD}), ainsi que dans le domaine de la sécurité maritime et ferroviaire. Enfin, l'amélioration de solutions existantes et l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles solutions innovatrices sont venues appuyer les opérations frontalières (p. ex. initiative Information préalable sur les expéditions commerciales, programmes CANPASS, NEXUS, Expéditions rapides et sécuritaires).</p>
	<p>5) Encourager l'interopérabilité</p>	<p>Élaborer et mettre en place des protocoles et des systèmes interopérables pour l'échange de renseignements avec nos partenaires de SPPC.</p>	<p>L'ASFC a travaillé avec Citoyenneté et Immigration Canada à faire valoir le Système mondial de gestion des cas. Elle a pris des mesures pour se rattacher à un outil de recherche intégrée à la frontière avec la GRC. Une déclaration d'entente sur l'échange de renseignements avec les États-Unis a été appliquée en janvier 2005. D'autres ententes sur l'échange de renseignements sont envisagées avec d'autres pays, dont le Royaume-Uni et les Pays-Bas.</p>
	<p>6) Contribuer au programme du gouvernement</p>	<p>Démontrer que nous avons la base en place pour pleinement tirer parti du potentiel de la prestation intégrée des services à la frontière à l'appui de l'économie du Canada et de sa place dans le monde.</p>	<p>Les fonds additionnels de 433 millions de dollars sur cinq ans, prévus dans le budget fédéral de 2005, ont démontré l'engagement continu du gouvernement envers l'ASFC à titre d'organisme intégré et innovateur de gestion des services frontaliers. Des progrès considérables ont été réalisés en vue de la mise en œuvre de plusieurs initiatives découlant de la Déclaration sur la frontière intelligente. L'ASFC a contribué aux résultats du gouvernement du Canada en ce qui a trait à un marché sécuritaire et équitable, à des communautés sûres et à un partenariat solide et mutuellement avantageux en Amérique du Nord.</p>

Veillez noter :

Pour de plus amples détails sur le rendement en fonction du résultat stratégique de l'ASFC par activité de programmes, veuillez vous reporter à la Section II.

**SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR
RÉSULTAT STRATÉGIQUE**

Nom de l'activité de programmes : Exécution de la loi (Sécurité)

L'activité de programmes Exécution de la loi (Sécurité) a appuyé notre résultat stratégique en assurant l'exécution efficiente et efficace de la législation canadienne liée à la gestion de la frontière, en communiquant des renseignements exacts aux preneurs de décisions et en agissant comme le centre de liaison de l'ASFC avec les partenaires de la sécurité, du renseignement et de l'exécution de la loi.

Ressources financières (millions de \$) :

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
288,8 \$	290,3 \$	256,6 \$

Ressources humaines

Prévues	Autorisations	Réelles
2 496	2 553	2 522

Respect de nos priorités et de nos engagements de 2004-2005

Mise en œuvre progressive de l'initiative Information préalable sur les voyageurs et Dossier passager (IPV/DP)

À la réunion du 9 mars 2005 du Comité de coordination de l'Accord sur la frontière commune (CCAFC), le Canada et les États-Unis ont signé un protocole d'entente sur l'échange d'information préalable sur les voyageurs et de dossiers passagers (IPV/DP),

En juin 2005, l'équipe de projet IPV/DP, composée d'employés de la Direction générale de l'innovation, des sciences et de la technologie de l'ASFC, a reçu le Prix d'excellence de la fonction publique pour la prestation de services axés sur le citoyen.

ainsi que l'échange d'avis de surveillance concernant les voyageurs à risque élevé se dirigeant vers l'un ou l'autre des pays. Grâce à cette initiative, les voyageurs aériens à risque élevé sont identifiés pendant qu'ils sont en transit, avant qu'ils n'atteignent les frontières et les aéroports du Canada. Ainsi, l'ASFC et les autres organismes d'exécution de la loi ont l'occasion d'évaluer l'information et de prendre des décisions sur la détention ou l'entrevue de voyageurs avant leur arrivée à la frontière.

À cette fin, nous disposons aussi du Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire (SIGLIP) pour traiter le mouvement des voyageurs au Canada. En 2004-2005, nous avons mis en œuvre le système à la gare maritime internationale de Toronto (juin 2004), de même qu'à Kelowna, en Colombie-Britannique (août 2004), ce qui a fait passer le nombre de sites opérationnels en mars 2005 à 47, notamment tous les grands aéroports et certaines gares routières, maritimes (traversiers et paquebots de croisière) et ferroviaires comptant 3 000 utilisateurs du SIGLIP.

Le SIGLIP, qui fait partie intégrante du processus d'évaluation du risque présenté par les voyageurs et de prise de décisions concernant la mainlevée ou le renvoi, permet aux agents de l'ASFC : de consulter les bases de données de l'ASFC et de l'immigration afin

de vérifier en temps réel si le voyageur a déjà fait l'objet d'une mesure d'exécution ou d'un avis de surveillance ou s'il a des documents volés, perdus ou faux; d'obtenir des renseignements précieux; d'enregistrer une décision concernant la mainlevée ou le renvoi à la ligne d'inspection primaire. De plus amples renseignements au sujet de cet engagement sont donnés à l'activité de programmes Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie).

Amélioration du programme des agents d'intégrité des mouvements migratoires et adoption du Protocole contre la traite des personnes des Nations Unies

Les 45 agents d'intégrité des mouvements migratoires (AIMM) de l'ASFC à l'étranger continuent de collaborer étroitement avec les lignes aériennes, les entreprises de sécurité, les partenaires étrangers et les organismes canadiens à la lutte contre la migration clandestine et le trafic de personnes et l'utilisation abusive de documents de voyage, en plus d'empêcher les criminels ou les personnes constituant une menace à la sécurité nationale de voyager en Amérique du Nord et d'enquêter sur les demandes frauduleuses d'immigration au Canada. Leur travail, à partir de 39 emplacements internationaux stratégiques, s'inscrit dans la stratégie du Canada, qui consiste à « repousser les frontières ». En 2004-2005, l'ASFC a réussi à intercepter, avant leur départ, plus de 70 % des voyageurs ne possédant pas les documents appropriés qui se dirigeaient vers le Canada. Par ailleurs, les efforts des AIMM ont aidé à faire passer le nombre de voyageurs ne détenant pas les documents appropriés qui arrivent aux aéroports canadiens à son plus bas niveau depuis que nous avons commencé à compiler des statistiques en 1989.

En 2004-2005, l'ASFC a empêché près de 95 000 personnes réputées interdites de territoire d'entrer au pays.

L'ASFC a continué de participer à un groupe de travail, dirigé par le ministère de la Justice et SPPCC, qui élabore une stratégie fédérale pour la mise en œuvre du Protocole contre la traite des personnes des Nations Unies. Dans ce contexte, l'ASFC continue de travailler avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à élaborer des lignes directrices pour protéger les victimes du trafic de personnes. En outre, le réseau des AIMM de l'ASFC continue d'intercepter les migrants illégaux se dirigeant vers le Canada, y compris ceux impliqués dans la migration clandestine et le trafic de personnes.

Application de mesures de sécurité visant les conteneurs maritimes – Initiative relative à la sécurité des conteneurs (IRSC)

En mars 2005, le Canada a officiellement convenu d'établir un partenariat avec les États-Unis dans le cadre de l'Initiative relative à la sécurité des conteneurs (IRSC). Conformément à ce partenariat, l'ASFC a affecté des agents à des ports maritimes étrangers pour qu'ils travaillent avec les autorités locales à cibler et à vérifier les conteneurs d'expédition de fret et à détecter les conteneurs à risque élevé avant qu'ils ne soient chargés à bord de navires à destination de l'Amérique du Nord.

L'IRSC sera mise en œuvre progressivement : des agents de l'ASFC seront affectés à l'étranger et des accords de partenariat seront conclus avec les administrations douanières étrangères. Il s'agit d'un plan pluriannuel, qui vise un déploiement dans les ports maritimes à risque élevé au cours des cinq prochaines années.

Élaboration d'un outil de ciblage pour l'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) et établissement de rapports préalables sur le fret pour les expéditions aériennes, routières et ferroviaires

Au cours du dernier exercice, l'Agence a réalisé des progrès considérables à l'égard de l'initiative Information préalable sur les

Le système TITAN ^{MD} traite environ 3 millions de documents du fret tous les ans.

expéditions commerciales (IPEC), un projet comportant plusieurs étapes qui a recours à des rapports électroniques de pointe et à un outil sophistiqué d'évaluation automatisée du risque, appelé TITAN^{MD}. Un des deux seuls systèmes d'évaluation automatisée du risque au monde, le TITAN^{MD} donne à l'ASFC la capacité d'évaluer automatiquement le risque présenté par toutes les expéditions commerciales maritimes avant qu'elles ne partent pour le Canada; les transporteurs maritimes ne soumettent donc plus de documents papier, le risque présenté par les expéditions étant évalué par voie électronique. En utilisant la gestion du risque comme le principe directeur de la gestion de la frontière, le TITAN^{MD} détecte le fret à risque élevé ou inconnu tout en favorisant le mouvement des échanges commerciaux légitimes à faible risque. Cette façon de faire permet à l'ASFC d'évaluer le risque plus efficacement et de prendre des décisions éclairées concernant l'affectation de ressources à des expéditions qui présentent le risque le plus élevé pour la santé et la sécurité du Canada. Le système est la pierre angulaire du régime de gestion du risque de l'ASFC.

Les travaux menés par l'ASFC en 2004-2005, à l'appui de la phase I de l'IPEC, comprenaient : l'adoption de l'obligation de transmettre des données sur le fret maritime par voie électronique 24 heures avant le chargement dans le port étranger; le développement et le lancement du TITAN^{MD}; la communication de conseils aux transporteurs et aux commissionnaires expéditeurs sur les exigences de la politique et du programme en prévision de la mise œuvre future de l'IPEC dans les modes aérien et maritime; l'élargissement du Système harmonisé obligatoire afin de permettre à l'ASFC de prendre les décisions appropriées concernant l'admissibilité, l'examen et la mainlevée. Par ailleurs, les travaux se poursuivent en vue de l'adoption des exigences relatives à la déclaration préalable du fret dans le mode aérien en 2005 et dans les modes routier et ferroviaire en 2006.

De plus amples renseignements au sujet de cet engagement sont donnés à l'activité de programmes Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie).

Installation du Système d'inspection des véhicules et du fret (VACIS^{MD}) dans le mode ferroviaire

Le VACIS^{MD} utilise une technologie de balayage par rayonnement gamma pour saisir une image semblable à une radiographie. Cette technologie de pointe aide à examiner les conteneurs à chargement important afin de détecter la contrebande présumée, les armes et les autres marchandises dangereuses possibles tout en réduisant au minimum les perturbations et les coûts pour les importateurs.

En septembre 2004, le Department of Homeland Security (DHS) des États-Unis a envoyé deux unités du Système d'inspection des véhicules et du fret (VACIS^{MD}) au Canada pour le balayage des trains à destination des États-Unis; le DHS enverra deux autres unités du VACIS^{MD}, qui seront fonctionnelles dans le mode ferroviaire d'ici août 2005. La participation de l'ASFC à ces quatre installations du VACIS^{MD} est conforme à la déclaration de principes conclue avec le Canadien National (CN) et le Canadien Pacifique (CP). Les agents du U.S. Customs and Border Protection exploitent et entretiennent les unités du VACIS^{MD} dans le mode ferroviaire, tandis que les agents de l'ASFC apportent un soutien lorsque d'importantes menaces à la sécurité sont détectées.

Promotion du travail de renseignement en vertu du programme de la sécurité publique et de l'antiterrorisme (SPAT)

Selon l'ASFC, le renseignement est l'élément essentiel de notre capacité de réagir efficacement aux menaces. L'Agence élabore actuellement une nouvelle formation en matière de renseignements ainsi qu'une capacité de renseignement-recherche, elle favorise le partage de renseignements et la qualité des données et elle améliore les communications au sein de son réseau du renseignement. Avec ses partenaires, l'Agence poursuit ses options d'interopérabilité afin d'améliorer le partage des renseignements. La promotion du travail de renseignements représente une priorité clé pour le gouvernement en vertu du programme de la sécurité publique et de l'antiterrorisme et elle continue de représenter une priorité en vertu de la politique de sécurité nationale.

L'ASFC fournit des analystes au Centre d'évaluation intégrée des menaces (CEIM) qui est devenu opérationnel en octobre 2004 à titre de ressource en matière de renseignements et de sécurité à l'échelle de la collectivité et qui collabore avec le conseiller en sécurité nationale du premier ministre. Le CEIM procède à une analyse complète des renseignements disponibles sur les menaces de terrorisme possibles à l'égard du Canada. L'ASFC participe également au comité de gestion de l'évaluation du CEIM qui se réunit mensuellement afin de donner des conseils sur le ciblage et l'efficacité des activités du CEIM.

Amélioration des détentions et des renvois

L'ASFC travaille afin de réduire le nombre de cas en suspens de personnes qui font l'objet d'une mesure de renvoi et qui se trouvent toujours au Canada. Deux initiatives ont été mises en place au cours de l'exercice 2004-2005.

L'ASFC gère trois établissements de détention et elle utilise des établissements provinciaux lorsqu'il n'existe pas d'établissements administrés par l'Agence ou lorsqu'un individu a été identifié comme étant un détenu à risque élevé.

Le répertoire des personnes visées par une mesure de renvoi a été mis sur pied afin d'identifier le nombre de cas de renvoi pour chaque pays. Ceci a permis à l'ASFC d'améliorer la collaboration de la part des gouvernements étrangers afin de faciliter les renvois et de produire des documents de voyage.

Un examen stratégique national du programme de renvois de l'ASFC a été amorcé au cours de l'exercice 2004-2005 afin d'évaluer l'efficacité du programme et d'examiner les améliorations pouvant y être apportées.

En outre, l'ASFC a continué de collaborer étroitement avec le Department of Homeland Security des É.-U. sur les renvois conjoints par vol nolisé, ce qui a permis de procéder au renvoi de 20 individus du Canada et de 234 des É.-U., au cours de 2004-2005.

Mise en œuvre d'initiatives pour l'intégrité des documents qui se fonderont sur le renseignement

Au cours de 2004-2005, l'ASFC a mis sur pied un groupe de travail interministériel sur l'intégrité des documents et elle a coordonné des discussions sur des questions portant sur les documents, plus particulièrement en ce qui a trait à l'établissement et à l'adoption de pratiques exemplaires uniformisées à l'échelle du gouvernement pour les documents.

Le groupe de travail a catalogué toutes les lois fédérales, les documents de voyage et d'identité et il a recueilli des exemples d'un bon nombre de ces documents pour son répertoire. Il a collaboré avec des partenaires afin d'améliorer la sécurité et de concevoir divers documents de loi au cours de la dernière année et de procéder au contrôle de la qualité de la carte de résident permanent et du certificat de citoyenneté. Il a continué d'améliorer le suivi des documents de voyage perdus ou volés afin de les détecter et de les retirer de la circulation, et il a élaboré et mis en œuvre des cours officiels pour la formation d'un jour et de cinq jours relative à l'examen des documents.

L'ASFC participe également à la production et à la distribution des alertes sur les documents à nos agents, à CIC et à d'autres partenaires. En collaboration avec les Pays-Bas, l'Australie et les É.-U., elle fournit de la rétroaction à la base de données du Système de transmission d'images numérisées par réseau (EDISON).

Mise en place des Équipes intégrées d'exécution de la loi sur l'immigration

En collaboration avec la GRC, l'ASFC a mis en place des Équipes intégrées d'exécution de la loi sur l'immigration (EIELI) à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Le travail de ces équipes consiste à améliorer la capacité de l'ASFC de procéder à des enquêtes sur des personnes faisant l'objet de mandats de l'immigration qui peuvent représenter une menace à l'égard de la sécurité publique et de les renvoyer.

Même si les EIELI ont été dissoutes à la fin de l'exercice 2004-2005, les ressources ont été replacées stratégiquement dans les opérations respectives de la GRC et de l'ASFC afin de leur permettre de continuer à remplir leur mandat. L'ASFC et la GRC poursuivent leur collaboration dans le traitement des cas qui représentent une menace à l'égard de la sécurité publique.

Aide à la préparation du rapport annuel sur le Programme sur les crimes de guerre

L'ASFC a aidé à préparer le septième rapport annuel sur le Programme canadien sur les crimes de guerre qui a été publié en septembre 2004. La Section des crimes de guerre de

la GRC, le ministère de la Justice et l'Unité des crimes de guerre contemporains de l'ASFC gèrent conjointement le programme des crimes de guerre contemporains afin de s'assurer que les personnes qui ont participé à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité n'échappent pas à la justice. L'Agence aide à atteindre cet objectif en apportant du soutien en matière de filtrage aux opérations de CIC responsables des visas à l'étranger, en refusant l'entrée aux personnes soupçonnées de crimes de guerre, en cherchant à exclure ces personnes du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada et en renvoyant les demandeurs déboutés qui ont participé à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité.

Amélioration du Système de gestion des cas

L'ASFC et CIC ont collaboré afin d'intégrer le Système national de gestion des cas (SNGC) au Système mondial de gestion des cas (SMGC). Le SMGC remplacera 11 systèmes existants afin de fournir aux utilisateurs un point d'accès unique à tous les renseignements électroniques concernant un client, à l'appui du travail d'analyse et de renseignement. Il fournira également un ensemble de fonctions communes comprenant l'identification des clients, le suivi des cas, la gestion des registres et des dossiers, les analyses et les rapports opérationnels, les analyses de tendances et des interfaces avec les partenaires.

Le SMGC a été mis en place dans tous les bureaux de citoyenneté de CIC en septembre 2004, et d'autres mises en place dans des bureaux de CIC et de l'ASFC sont prévues au cours de l'exercice 2005-2006.

Connexion à l'outil de recherche intégré de la GRC

L'ASFC a reçu un avis juridique de la section de la charte du ministère de la Justice et elle évalue actuellement les répercussions possibles avec la GRC avant de signer le protocole d'entente qui permettra la mise en œuvre du projet pilote susmentionné. Le concept d'un outil de recherche intégré vise à fournir à l'utilisateur un guichet de recherche unique dans plusieurs sources externes afin de rechercher des données concernant des voyageurs, des modes de transport et des entreprises.

Mise en œuvre d'ententes sur le partage des renseignements

En janvier 2005, le Canada a officiellement mis en œuvre la déclaration d'entente (DE) sur le partage des renseignements avec les É.-U. Un groupe de travail binational a entrepris un exercice de correspondance afin de déterminer de quelle façon et avec quelles personnes les renseignements reliés à l'immigration sont partagés entre deux pays, et afin d'identifier toute anomalie dans le partage des renseignements.

La mise en œuvre d'une entente sur le partage des renseignements avec l'Australie est complète. On examine la possibilité d'apporter certaines modifications aux délégations. Des ententes sur le partage de renseignements ont été signées avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande.

Nom de l'activité de programmes : Admissibilité (Accès)

L'activité de programmes de l'Admissibilité (Accès) contribue à la sécurité et à la prospérité du Canada grâce à l'élaboration de programmes et de politiques opérationnelles à l'échelle nationale liés à l'admissibilité, au traitement et aux mécanismes de recours pour l'importation et l'exportation de marchandises et pour la circulation des personnes et aux enquêtes sur les plaintes liées aux pratiques commerciales déloyales.

Ressources financières (millions de \$) :

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
724,3 \$	735,2 \$	704,2 \$

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
7 232	7 416	7 410

Respect de nos priorités et engagements pour 2004-2005

Amélioration de l'efficacité du processus de reconnaissance du statut de réfugié

En collaboration avec CIC, le ministère de la Justice et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, l'ASFC participe activement aux efforts visant à améliorer l'intégrité et l'efficacité du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada, y compris le renvoi rapide des demandeurs déboutés.

En décembre 2004, l'ASFC a mis en œuvre l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis aux opérations frontalières terrestres. Cette entente vise à promouvoir le partage des responsabilités afin de fournir la protection nécessaire aux personnes qui en ont besoin, de diminuer le nombre d'abus dans nos programmes pour les réfugiés et de renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité du système de reconnaissance du statut de réfugié du Canada. Certains indices nous portent déjà à croire que l'Entente sur les tiers pays sûrs a réussi à atteindre les objectifs visés et que l'ASFC continuera de surveiller l'efficacité du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada.

Élargissement des programmes NEXUS

L'ASFC collabore avec les États-Unis pour plusieurs programmes NEXUS qui permettent aux membres préapprouvés à faible risque de se soumettre aux formalités des douanes et de l'immigration en utilisant des voies réservées.

En 2004-2005, la technologie de la carte de proximité intégrée et du lecteur des plaques d'immatriculation a été mise en place dans

Les programmes NEXUS permettent aux voyageurs préapprouvés à faible risque de l'un des deux pays de se soumettre aux formalités des douanes et de l'immigration en utilisant les voies réservées ou le Centre de déclaration par téléphone (CDT). Ceci permet aux fonctionnaires des services frontaliers du Canada et des É.-U. de concentrer leurs efforts sur les voyageurs et les marchandises à risque élevé ou inconnu.

sept emplacements du programme NEXUS Autoroutes. Les voyageurs n'ont qu'à faire passer leur carte de proximité devant le lecteur de carte lorsqu'ils entrent dans une voie réservée au programme NEXUS, et alors leur numéro de carte est saisi dans la base de données d'inscription afin de faire l'objet d'une recherche. La recherche permet alors d'identifier le voyageur et d'envoyer les renseignements sur ce dernier à nos bases de données sur l'exécution afin qu'une évaluation automatisée des risques soit effectuée à chaque passage. Les interceptions d'exécution ou les problèmes liés au statut des membres sont alors signalés à l'agent de l'ASFC.

À cause de retards dans les travaux de construction au pont Queenston/Lewiston entre Niagara Falls, Ontario et Niagara Falls, New York, l'installation de la technologie du programme NEXUS a dû être reportée à plus tard en 2006-2007 à cet emplacement. En outre, un Comité de coordination de l'Accord sur la frontière commune a décidé de ne pas étendre le programme NEXUS Autoroutes à Coutts, Alberta et Sweetgrass, Montana à cause du faible taux d'inscriptions.

NEXUS Air, un projet pilote binational de l'ASFC et du U.S. Customs and Border Protection (US-CBP), a été mis à l'essai à l'aéroport international de Vancouver en 2004-2005. Ce programme facilite l'entrée efficace et sécuritaire des voyageurs aériens préapprouvés et à faible risque qui sont des citoyens ou des résidents permanents du Canada ou des É.-U. Comme pour le programme CANPASS Air, le programme NEXUS Air utilise la technologie biométrique de reconnaissance de l'iris qui identifie une personne grâce au modèle unique de l'iris.

Le 31 mars 2005, le programme CANPASS Air a été mis en place dans quatre aéroports importants et il comptait 5 934 membres, alors que le programme NEXUS Air en comptait 2 362.

Au cours de 2004-2005, l'ASFC a entrepris plusieurs activités de marketing et d'extension pour le programme NEXUS Maritime qui a été accueilli avec beaucoup d'intérêt par les plaisanciers, les exploitants de ports de plaisance et les propriétaires de clubs de navigation de plaisance. Le programme NEXUS Maritime est une initiative de déclaration des embarcations de plaisance qui vise à faciliter le passage à la frontière des voyageurs préapprouvés à faible risque qui entrent au Canada ou aux États-Unis dans une embarcation privée. Ce programme permet aux plaisanciers de se soumettre aux formalités des douanes et de l'immigration de n'importe lequel des deux pays au moyen d'une déclaration par téléphone.

La technologie de reconnaissance biométrique de l'iris est non intrusive et elle est considérée comme étant la plus précise et la plus rapide au monde. En quelques secondes seulement, la photo de l'iris est prise au moyen d'une caméra numérique noir et blanc à partir d'une distance confortable, sans utiliser de lumière vive ou de rayons laser.

Élargissement du programme Expéditions rapides et sécuritaires

Le programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) est une initiative conjointe entre le Canada et les É.-U. qui permet d'accélérer le traitement à la frontière et de

diminuer le temps d'attente pour les chauffeurs de camion, les transporteurs et les importateurs préapprouvés à faible risque. Le programme favorise les expéditions rapides et sécuritaires en utilisant des principes communs pour la gestion du risque, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, un partenariat avec l'industrie et la technologie de pointe. En 2004-2005, le programme EXPRES a été élargi, faisant passer de 12 à 19 le nombre de postes frontaliers terrestres le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis où il est disponible. En 2004, des voies réservées ont été ouvertes au pont Blue Water entre Sarnia (Ontario) et Port Huron (Michigan), ainsi qu'au pont Ambassador reliant Windsor (Ontario) et Detroit (Michigan). En janvier 2005, des consultations à grande échelle ont été lancées avec les négociants sur des modifications qui pourraient être apportées au programme EXPRES actuel afin de le rendre plus accessible aux importateurs à faible risque.

Le Programme d'autocotisation des douanes (PAD) est un processus rationalisé de déclaration en détail et de paiement pour toutes les marchandises importées par des importateurs approuvés. Le PAD offre aux importateurs et aux transporteurs préapprouvés, ainsi qu'aux chauffeurs inscrits au Programme d'inscription des chauffeurs du secteur commercial, les avantages d'un dédouanement accéléré par l'ASFC des marchandises admissibles au PAD.

Au 31 mars 2005, la déclaration en détail de 50 % de la valeur de toutes les importations commerciales devait être effectuée au moyen du PAD. Selon les progrès réalisés au 31 mars 2005, environ 22 % des marchandises (d'après la valeur) avaient été déclarées conformément au processus des données commerciales et de la déclaration en détail du PAD.

Des renseignements supplémentaires concernant cet engagement figurent sous la rubrique de l'activité de programmes Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie).

Enquêtes relatives à la Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)

En vertu du Programme des droits antidumping et compensateurs, des enquêtes et des examens sont effectués lorsque des plaintes sont déposées alléguant que des fabricants étrangers vendent des marchandises au Canada à des prix

déraisonnablement bas, ce qui peut nuire aux

producteurs canadiens de ces mêmes marchandises. Au cours de la dernière année, des enquêtes ont été effectuées sur des importations de planchers laminés, de pièces d'attache en acier et de barbecues d'extérieur. Au cours de la même période, six enquêtes ont été finalisées conformément à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*. Les enquêtes de la *LMSI* ont permis d'assurer l'observation à l'égard des conclusions de dommage rendues concernant les importations de 22 produits provenant de 31 pays différents.

Au cours de 2004-2005, le travail de l'ASFC dans ce domaine a permis d'assurer la protection d'environ 36 000 emplois et près de 13 milliards de dollars de production canadienne.
--

Mise en oeuvre des données bilatérales sur le temps d'attente à la frontière

Au cours du dernier exercice financier, l'ASFC a collaboré avec ses homologues américains sur des projets conjoints afin de mettre en oeuvre une approche bilatérale pour calculer le temps d'attente du trafic commercial et non commercial à la frontière terrestre, et d'en faire rapport, et d'établir des normes de rendement afin de travailler dans des conditions normales d'alerte sécurité. Les données relatives au temps d'attente à la frontière sont utilisées par un certain nombre de ministères afin d'évaluer les répercussions des restrictions commerciales, des nouvelles initiatives, des alertes des É.-U. et des questions d'infrastructure et de ressources sur la fluidité de la circulation à la frontière.

Élaboration de méthodes afin d'établir le niveau de satisfaction de la clientèle

En 2004-2005, nous avons commencé l'élaboration d'un programme national de mesure de la satisfaction de la clientèle afin de disposer d'un mécanisme de réception de la rétroaction de la part de nos clients et intervenants, en vue de nous assurer que nous faisons tout en notre pouvoir pour répondre à leurs besoins. À cause de contraintes financières, nous n'avons pas été en mesure de respecter notre engagement à l'égard d'un programme de recherche plus approfondi qui aurait englobé des sondages sur le niveau de satisfaction de la clientèle ainsi que d'autres outils. Toutefois, dans le cadre de l'initiative Partenariat pour l'équité, qui a été lancée à l'été 2005, l'ASFC consultera ses clients et ses intervenants afin de s'assurer qu'ils sont traités équitablement et qu'ils reçoivent le meilleur service possible dans tous leurs rapports avec l'ASFC.

En 2004-2005, l'ASFC à :

- traité plus de 12 millions de transactions commerciales
- traité plus de 26 millions d'expéditions de messageries
- desservi environ 200 000 importateurs et exportateurs commerciaux
- été impliquée dans près de 8 000 différends relatifs à des décisions administratives ou à des mesures d'exécution
- résolu 91 % des différends commerciaux et 98 % des cas d'arbitrage sans faire appel aux tribunaux

Mise en oeuvre de mesures pour le Plan d'amélioration de l'observation (PAO)

Le Plan d'amélioration de l'observation (PAO), qui établit les priorités nationales annuelles ainsi que la façon dont les ressources seront affectées pour la vérification à la frontière, les services à la clientèle et la vérification après la mainlevée, a été mis en suspens au cours de l'exercice 2004-2005 afin de permettre la conception d'un plan global pour l'Agence. Par conséquent, nous avons reporté nos priorités de 2004-2005 à la période de rapport de 2005-2006.

En 2004-2005, nous avons finalisé les exigences opérationnelles pour une solution provisoire du système de gestion de l'observation. L'objectif final consiste à mettre en oeuvre un système automatisé de vérification après la mainlevée qui permettrait la collecte et l'analyse de tous les types de résultats des vérifications de l'observation effectuées en vertu du Plan de vérification après la mainlevée. Les exigences opérationnelles seront analysées et on procédera à un plan d'élaboration au cours de l'exercice 2005-2006.

Nom de l'activité de programmes : Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie)

L'activité de programmes Innovation et technologie (Innovation fondée sur les sciences et la technologie) appuie une gestion de la frontière efficace et joue un rôle important afin de protéger les Canadiens des risques réels et des nouvelles menaces grâce à la conception, à l'élaboration, à la prestation et au maintien de solutions rentables en matière de technologie et de sciences en collaboration avec les autres activités de programmes.

Ressources financières (millions de \$) :

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
85,8 \$	101,1 \$	100,3 \$

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
784	831	826

Respect de nos priorités et engagements pour 2004-2005

Au cours de l'exercice 2004-2005, le principal défi à relever dans le cadre de cette activité de programmes consistait à veiller à ce que les opérations liées à la gestion de la frontière soient ininterrompues tout en élaborant et en mettant en oeuvre de nouvelles innovations.

Amélioration de l'infrastructure pour l'Information préalable sur les voyageurs et le Dossier passager (IPV/DP)

Le projet IPV/DP est fondé sur l'évaluation automatisée des risques des données avant l'arrivée qui sont communiquées à l'ASFC au moyen de l'échange de données informatisées, par courriel ou par Internet sur le SIPAX. Le SIPAX est une solution perfectionnée d'acquisition de données qui traite et affiche les renseignements sur les membres de l'équipage et les voyageurs avant l'arrivée pour tous les vols internationaux à destination du Canada. Le SIPAX a été élaboré afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer le niveau de risque en consultant diverses données avant l'arrivée des voyageurs au Canada.

Le succès de la technologie du SIPAX est fondé sur des solutions novatrices afin d'obtenir des données sur les passagers de la part de tous les transporteurs aériens commerciaux qui se rendent au Canada et de coter les risques inhérents à ces données. L'outil de cotation des risques canadien a été mis en oeuvre en novembre 2004 et l'évaluation canadienne des cotes de risque a été finalisée en juin 2005. En août 2004, l'ASFC a commencé à répondre aux demandes d'information du United States Customs and Border Protection (US-CBP) sur les voyageurs qui ont été assujettis à une cotation

des risques. La version prévue pour septembre 2005 offrira la fonctionnalité nécessaire afin de permettre au US-CBP de répondre aux demandes d'information de l'ASFC portant sur les voyageurs qui ont été assujettis à une cotation des risques.

Amélioration de la fonctionnalité du Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire

Le Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire intégrée (SIGLIP) est un outil d'appui automatisé qui est utilisé afin de traiter le mouvement des voyageurs au Canada. À l'appui du SIGLIP, l'ASFC a terminé la conversion de lecteurs de documents en octobre 2004 et elle a mis en œuvre une fonctionnalité de surveillance des lecteurs de documents en janvier 2005. En outre, une analyse de rentabilisation du SIGLIP a été préparée à des fins de mise en œuvre dans les voies routières commerciales et les mises à niveau des lecteurs de documents ont été finalisées en 2004-2005.

Le 31 mars 2005, le SIGLIP était opérationnel dans 47 emplacements, y compris tous les principaux aéroports, ainsi que dans certains emplacements d'autobus, de paquebots de croisière, de traversiers et de chemins de fer.

Élaboration d'un outil de ciblage pour l'Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) et élaboration d'une déclaration préalable du fret pour les expéditions aériennes, routières et ferroviaires

Le Centre national d'évaluation du risque (CNER) a été mis sur pied afin d'examiner le fret déclaré à l'aide du système automatisé de gestion et d'analyse des risques TITAN^{MD}. Le système TITAN^{MD} a également été mis en œuvre dans des ports canadiens qui reçoivent collectivement plus de 99 % de tout le fret maritime au Canada. Le système est complètement opérationnel dans les unités de ciblage des conteneurs maritimes (UCCM) des ports en question depuis novembre 2004.

Le système TITAN^{MD} a été un pionnier à l'ASFC et à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour fournir un accès à distance à une application opérationnelle délicate au moyen d'ordinateurs portatifs sans fil sécurisés. La mise en place de la solution sans fil a nécessité de nouveaux protocoles de réseau et de sécurité. La même solution sans fil est déjà utilisée dans un projet pilote du système de recouvrement intégré des recettes de l'ARC ainsi que dans le secteur de l'examen des cas du Système intégré de soutien d'infrastructure d'entreprise.

Amélioration du programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES)

L'inscription des chauffeurs EXPRES s'effectue au moyen du système du centre de traitement de CANPASS qui assure une inscription opportune et efficace des membres au programme. En octobre 2004, l'ASFC et le US-CBP ont mis sur pied un lien automatisé permettant de partager des données entre les systèmes d'inscription des chauffeurs EXPRES. Cette connexion visait principalement à réduire le temps de traitement, grâce à l'exécution simultanée des vérifications de sécurité

Le 31 mars 2005, 55 339 chauffeurs commerciaux participaient au Programme d'inscription des chauffeurs du secteur commercial (PICSC), qui complète les programmes d'autocotation des douanes et d'expéditions rapides et sécuritaires.

canadiennes et américaines et à l'élimination du besoin d'entrer les demandes dans deux systèmes distincts. Elle a également pour avantages de permettre la mise à jour opportune des renseignements personnels (p. ex. les changements ou la correction de nom), la production de cartes de membre (incluant la photo du demandeur), le balayage de documents et les changements de statut (p. ex. les annulations).

Mise en œuvre d'un Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP) automatisé pour le programme de correction et de recours

En 2004-2005, l'Agence a poursuivi ses travaux sur le RSAP en vue de promouvoir l'observation volontaire de la législation douanière et de corriger l'inobservation, en se servant d'un éventail de pénalités dont l'importance varie en fonction de la gravité de l'infraction. Le RSAP fixe des règles du jeu équitables pour les entreprises canadiennes grâce à des principes qui sont efficaces, justes et cohérents.

En février 2005, les fonctions de correction et de recours du RSAP ont été automatisées, offrant ainsi un traitement plus efficace des demandes de correction et de recours. La formation nationale interne en rapport avec ces fonctions s'est terminée en avril 2005.

Poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative sur la disponibilité du service (IDS)

Le projet d'amélioration de la disponibilité du service a donné lieu à la révision en profondeur, et avec succès, des services et des processus informatiques de l'ASFC et de l'ARC, grâce aux objectifs élaborés en partenariat avec les clients. Le projet a été mené par de nombreuses équipes transorganisationnelles matricielles. L'IDS a grandement amélioré la disponibilité des services frontaliers indispensables à la protection des Canadiens, des services essentiels destinés aux courtiers et aux importateurs, qui permettent et appuient la circulation, entre les États-Unis et le Canada, de marchandises d'une valeur s'élevant à des centaines de milliards de dollars chaque année, ainsi que des systèmes d'administration de la taxe fédérale.

En 2004-2005, l'ASFC a conclu avec l'ARC une entente sur le partage des services (l'une des plus importantes au sein du gouvernement du Canada), concernant la prestation de ses services informatiques. Le partenariat de partage de services découlant de l'entente donne d'excellents résultats et est avantageux pour les deux organismes, le gouvernement du Canada et l'ensemble des Canadiens. Dans le cadre de l'entente, un travail important a été accompli quant à l'élaboration conjointe d'ententes sur les niveaux de service et de cadres de gestion, pour 16 secteurs différents de services informatiques que fournit l'ARC à l'ASFC. L'entente sur le partage des services permet à l'ASFC de poursuivre la mise en œuvre de l'IDS et d'ainsi réduire les interruptions prévues et imprévues de ses différents systèmes.

En outre, en collaboration avec l'ARC, l'Agence a établi et mis sur pied un environnement infrastructurel et de services technologiques solide, en établissant un protocole d'entente (PE) sur l'infrastructure et les services de soutien informatiques. Dans une perspective de services opérationnels offerts jour et nuit à l'échelle nationale, le PE sur le partage de services accroît la disponibilité, la fiabilité et la prise en charge de nos systèmes et de nos applications. Ce partenariat a permis à l'ARC et à l'ASFC

d'exploiter les capacités, les installations, les processus et les technologies en vue du partage des services et des infrastructures informatiques.

De plus, en 2004-2005, l'ASFC a travaillé en collaboration avec CIC afin de terminer le passage de CIC à l'ASFC des ressources et des biens informatiques ainsi que du financement connexe. Le personnel de CIC muté à l'ASFC continuera d'utiliser l'infrastructure GI-TI de CIC et d'être connecté aux systèmes administratifs de CIC jusqu'au transfert de l'infrastructure informatique. Le personnel et les systèmes informatiques consacrés au soutien des groupes de l'Exécution de la loi, du Renseignement et de l'Interception ont également été mutés de façon permanente à l'ASFC. Un PE détaillant l'entente de partenariat et de partage des services, ainsi que les responsabilités financières et les rôles et responsabilités connexes, est en cours de préparation.

Exploration des possibilités pour la création de systèmes de gestion de l'information

En 2004-2005, la mise en place d'un outil intégré de cueillette et de mesure de données statistiques, dans le cadre du travail de l'ASFC lié au Système intégré de rapports de gestion (SIRG) a progressé. Le SIRG est un outil central de rapports qui permet de répondre aux besoins en matière de renseignements et de rapports, à l'échelle de l'Agence, dans le cadre d'initiatives importantes. Il s'agit d'un cadre technique souple d'établissement de rapports sur les programmes qui permet de répondre aux besoins actuels et futurs de l'Agence en matière de prestation de rapports. À terme, le SIRG remplacera le G11, l'outil de présentation des statistiques actuellement employé. Il offrira un nouveau cadre technique de prestation des rapports de gestion et opérationnels pour les programmes de l'ASFC. L'initiative visant le SIRG et le G11 comprend des rapports nouveaux et améliorés pour les filières des voyageurs et des activités commerciales, notamment : les coûts des ressources, les examens, les renvois, les renseignements sur les résultats et les rajustements des déclarations ainsi que sur les résultats d'un programme précis et les coûts qui y sont associés.

Le Système de gestion du renseignement (SGR) est un système en ligne de gestion des cas faisant partie intégrante du processus de gestion du risque à la frontière. Il s'agit d'un répertoire national de renseignements de sécurité qui permet à l'ASFC de mieux se positionner pour lutter contre le crime transfrontalier, et notamment le terrorisme national, multirégional et international. Les agents de l'ASFC utilisent le Système de rapport des occurrences pour produire des rapports d'occurrences associées à une activité frontalière illégale soupçonnée; les rapports sont transmis électroniquement aux bureaux du renseignement à des fins d'évaluation du risque. À l'heure actuelle, 350 membres du personnel du renseignement et 2 800 agents frontaliers de l'ASFC utilisent le SGR à l'échelle nationale. En 2004-2005, le SGR a fait l'objet d'améliorations, avec notamment l'accès à distance sécurisé au système pour les utilisateurs en bureaux éloignés qui travaillent dans des lieux ne disposant pas d'un accès au RCNet. Cette mesure assurera le maintien de l'accès en temps voulu au renseignement de l'ASFC. La seconde amélioration, l'élément de vérification du SGR, donne le niveau de sécurité nécessaire pour la protection des renseignements de sécurité contenus dans la base de données.

Amélioration de la capacité de reconnaître et de gérer les menaces ACRNE

L'ASFC joue un rôle essentiel dans la Politique de sécurité nationale du Canada. En 2004-2005, elle a mis sur pied un Centre des opérations d'urgence afin, entre autres, de gérer sa participation dans le cas d'urgences visant des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et des explosifs (ACRNE). Les agents de l'ASFC ont été formés pour reconnaître les menaces associées à de telles armes et sont capables d'intervenir en conséquence.

En juin 2005, le Prix d'excellence de la fonction publique en innovation a été remis à l'équipe de la technologie de détection de la contrebande de l'ASFC, composée d'employés de la Direction générale de l'exécution de la loi et de la Direction des travaux scientifiques et de laboratoire de la Direction générale de l'innovation, des sciences et de la technologie.

Afin d'accroître notre capacité de chercher et de détecter les menaces ACRNE dans le fret au moyen de technologies telles que le VACIS^{MD}, la Direction des travaux scientifiques et de laboratoire de l'ASFC, de renommée mondiale, a évalué et mis à l'essai plusieurs pièces d'équipement, en 2004-2005, en vue de contrer ce type de menaces. Un détecteur de radiation expérimental a été installé sur des portiques au port de Halifax pour en établir la faisabilité; il sera modifié afin de satisfaire aux exigences opérationnelles de l'ASFC. De plus, l'Agence a octroyé en 2004-2005 un contrat pour l'installation, en 2005-2006, d'autres portiques de détection de radiations. En ce qui a trait à la détection des explosifs, quatre détecteurs Ionscan[®] ont été installés au printemps 2005 à la suite d'un projet pilote visant à établir la faisabilité de tels détecteurs. Finalement, un spectromètre infrarouge portatif a été testé aux installations pour le fret maritime de Montréal et à l'aéroport international Lester B. Pearson, afin d'établir s'il pouvait servir à détecter, à valider et à intercepter des précurseurs chimiques (produits chimiques servant à préparer des narcotiques illicites). D'autres analyses étudiant la possibilité de mettre en place cet outil seront effectuées en 2005-2006.

Nom de l'activité de programmes : Services généraux (Gestion et orientation organisationnelles)

L'activité de programmes Services généraux (Gestion et orientation organisationnelles) appuie la capacité de l'Agence de gérer ses opérations de façon stratégique, de remplir son mandat, de répondre aux attentes des parlementaires et des Canadiens et d'atteindre son résultat stratégique. Dans la présente activité de programmes, des stratégies et des cadres de travail novateurs sont mis en place afin d'épauler l'ASFC.

Respecter nos priorités et nos engagements pour 2004-2005

Soutien à l'échelle nationale et internationale par rapport aux questions frontalières

En 2004-2005, l'ASFC a continué d'améliorer l'uniformité de ses services visant le commerce international et les voyageurs, en participant à des activités promotionnelles et à des consultations lui permettant de communiquer aux importateurs les nouveautés en matière de programmes commerciaux.

L'ASFC a contribué au programme stratégique du gouvernement grâce à sa collaboration avec des organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), des gouvernements étrangers et d'autres ministères fédéraux. L'ASFC participe à l'établissement et à la promotion des règles, procédures et mesures internationales qui favorisent la certitude, la prévisibilité, la transparence et l'équité dans les échanges commerciaux internationaux et qui aident à rendre plus sécuritaire la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Grâce au succès de l'Agence dans la promotion des intérêts du Canada, celui-ci peut faire reconnaître son point de vue et ses recommandations à l'échelle internationale et avoir une influence sur l'adoption d'approches acceptées mondialement. La rigueur avec laquelle l'ASFC examine les questions ayant des retombées internationales est avantageuse pour les importateurs, et les exportateurs canadiens et renforce la réputation de défenseur de la coopération et de la résolution internationale qu'a le Canada auprès de ses partenaires commerciaux.

L'ASFC a également participé à la prestation de soutien technique et de formation pour les instruments de l'OMC. En 2004-2005, l'Agence a fourni une aide technique directe à cinq pays.

L'ASFC joue un rôle au sein du groupe du G8 de Lyon/Rome sur le crime et le terrorisme international, en ce qui a trait à l'élaboration de politiques en matière de migration, à la lutte contre le terrorisme et au contrôle de la migration illégale. L'ASFC fait partie du sous-groupe des experts en migration, qu'elle préside. Le sous-groupe participe à des exercices opérationnels ainsi qu'à l'élaboration de pratiques exemplaires et de lignes directrices pour des questions visant l'introduction de clandestins et la traite de personnes, la sécurité des titres de voyage, la sécurité à la frontière, la facilitation et la

communication des renseignements. En 2004-2005, l'Agence a concentré ses efforts sur la lutte contre la production de documents frauduleux et l'établissement de pratiques exemplaires concernant l'authentification des titres de voyage et des passeports. Les initiatives de communication des renseignements demeurent un élément hautement prioritaire du programme, en particulier en ce qui touche la perte et le vol de passeports et la collaboration entre les agents du G8 déployés à l'étranger.

Développement de notre capacité organisationnelle à planifier et à gérer l'infrastructure des opérations et du ressourcement

La création d'une base organisationnelle solide s'est poursuivie en 2004-2005. Plus particulièrement, on a demandé à la haute direction de l'ASFC de gérer ses activités dans le contexte d'ententes et de négociations en suspens avec les organismes d'origine. L'ASFC a maintenu le processus de transition en établissant un système financier et administratif, en transférant avec succès dans le système de l'Agence des renseignements relatifs aux biens, aux finances et aux ressources humaines et en créant des processus organisationnels propres aux besoins de l'Agence.

Mise en œuvre d'une approche de gestion du risque, d'une stratégie de vérification et d'évaluation et d'un cadre de mesure du rendement

Les structures de régie et de responsabilisation ont été mises en place, et deux groupes essentiels ont été formés : le Comité de gestion de la haute direction (CGHD) et le Comité de la vérification interne et de l'évaluation (CVIE). Le CGHD établit l'orientation stratégique de l'ASFC et examine et approuve les principales politiques, dépenses et initiatives. Le CVIE joue un important rôle de régie ainsi qu'un rôle de gestionnaire de la qualité par rapport aux fonctions de vérification interne et d'évaluation. Afin d'améliorer l'autonomie et l'objectivité du comité, certains membres du CVIE proviennent de l'extérieur de l'ASFC. Un plan d'action pluriannuel fondé sur le risque a été élaboré, puis approuvé par le CVIE. Ce dernier a également jeté les bases d'un plan pluriannuel d'évaluation. Le CVIE est dirigé par le président et se réunit tous les trimestres. D'autres comités de direction ont été créés, notamment le comité sur l'infrastructure frontalière, le comité de la protection civile et de la sécurité, le comité d'examen du budget et des ressources et le comité de direction élargi de l'Agence.

Élaboration d'une image de marque, d'un système lié aux ressources humaines et de liens interorganisationnels

L'achèvement de la transition a été l'une des principales priorités de l'ASFC. En 2004-2005, l'Agence a défini et communiqué son mandat, sa mission, ses valeurs et ses résultats; élaboré et montré son image de marque; fait progresser l'élaboration du système lié aux ressources humaines, qui se poursuivra en 2005-2006; développé sa capacité organisationnelle de planifier et de gérer l'infrastructure des opérations et du ressourcement; tissé des liens interorganisationnels avec les ministères faisant partie du portefeuille de la SPPC, les organismes centraux, le Commissariat aux langues officielles et le Bureau du vérificateur général.

Élaboration d'une structure d'établissement de rapports et d'un cadre intégré de planification, de budgétisation et de production de rapports

L'ASFC a établi et élaboré différents cadres de travail, notamment un cadre stratégique, une architecture d'activités de programmes (AAP) ainsi qu'une structure d'établissement de rapports et un cadre intégré provisoire de planification, de budgétisation et de production de rapports. Ce dernier cadre sera précisé et mis en œuvre en 2006-2007.

En 2004-2005, l'Agence a réalisé des progrès importants, d'après le cadre de responsabilisation de gestion (CRG), et l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor était dans l'ensemble positive. Dans l'évaluation, on indique que d'énormes progrès ont été faits dans un certain nombre de secteurs et que d'importantes réalisations ont été accomplies par rapport à de nombreux indicateurs du CRG, tout en soulignant les secteurs devant être améliorés en 2005-2006.

Examen des besoins en ressources et élaboration d'un cadre de contrôle intégré et d'un cadre d'affectation des ressources

En 2004-2005, l'Agence a entrepris d'élaborer un cadre de contrôle intégré qui sera mis en œuvre en 2006-2007. Ce cadre définit clairement les rôles et les responsabilités de chacune des parties en cause, et vise globalement à fournir des renseignements exacts, exhaustifs, utiles et opportuns dans le domaine financier et du contrôle en matière de gestion et de systèmes. Ces renseignements sont quotidiennement pris en compte par les membres de la direction de l'Agence, quel que soit leur niveau, lorsqu'ils doivent prendre des décisions.

Par ailleurs, l'ASFC a mis en place un cadre d'affectation des ressources qui lui permet de prévoir ses dépenses et de rationaliser son processus de budgétisation et de rationalisation. Elle a réussi à faire face à des besoins criants en ressources pour l'année financière 2005-2006 grâce à des fonds supplémentaires obtenus dans le budget de 2005. Une fois reçus, les fonds annoncés permettront à l'Agence de commencer à améliorer sa capacité de gérer l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent; ils lui permettront également d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada dans les secteurs de la sécurité nationale et de la prospérité économique, même si le manque important de ressources continue de représenter un défi.

Mise en œuvre d'un modèle d'estimation des coûts et de politiques de recouvrement des coûts

Au cours de la période d'examen du rendement, l'ASFC a entamé l'élaboration d'un modèle d'estimation des coûts pour 2004-2005; il sera terminé d'ici la fin de l'année financière 2005-2006. La préparation d'une politique de recouvrement des coûts en est encore à ses débuts, et exigera un travail approfondi de consultation interne et externe. L'Agence respecte les dispositions de la Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes du Conseil du Trésor.

Établissement des cadres pour les transactions visant les approvisionnements, les biens immobiliers et les transactions financières

L'Agence a établi les cadres de sécurité appropriés en élaborant et en mettant sur pied des politiques, des procédures et des outils destinés à l'administration générale. Elle a effectué un examen stratégique de la fonction des affaires internes et des services de sécurité en la comparant à la Politique sur la sécurité du gouvernement; un plan d'action est en cours de préparation.

Le comité de gestion interne sur l'examen des infrastructures de l'ASFC a examiné et approuvé tous les principaux projets d'investissement en immobilisations, afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des priorités opérationnelles de l'Agence. L'ASFC s'est officiellement entendue avec l'ARC pour que celle-ci gère et administre ses biens immobiliers jusqu'à ce qu'ils lui soient officiellement transférés. En plus des ententes « officielles » susmentionnées, un certain nombre de consultations ont été lancées en vue d'améliorer la prestation et la gestion du portefeuille de l'infrastructure au sein de l'ASFC.

L'Agence a préparé des protocoles d'entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui serviront à confirmer les processus et les procédures s'appliquant aux transactions financières entre les parties en cause.

Intégration de la culture et du régime de ressources humaines des trois organismes d'origine en une culture et un régime uniques, propres à l'ASFC

À l'automne 2004, le transfert des fonctions aux points d'entrée (PDE) était l'étape ultime, essentielle, à franchir pour terminer le processus de transition – un jalon important de la création d'une organisation véritablement intégrée. En janvier 2005, les fonctions aux PDE et ayant trait à la sécurité maritime de CIC et de l'ACIA ont entièrement été transférées à l'ASFC. Le passage à l'ASFC des opérations de l'immigration aux points d'entrée permet à celle-ci de gérer l'entrée au pays de toutes les personnes et des marchandises et de devenir un organisme de gestion de la frontière offrant une gamme complète de services. Le processus d'intégration, dans les directions générales fonctionnelles et de programme, des employés qui travaillaient auparavant à CIC et à l'ACIA s'est terminé le 1^{er} avril 2005.

Bien que l'évolution vers une culture et un régime de ressources humaines uniques, propres à l'ASFC, soit un processus continu, le travail est véritablement commencé et des progrès importants ont été réalisés. Nous avons épaulé avec succès nos employés au cours de la phase d'harmonisation de la culture et du régime de ressources humaines des trois organismes d'origine en une culture et un régime uniques. Nous y sommes parvenus en organisant et en mettant sur pied graduellement la structure organisationnelle de l'ASFC, afin qu'elle englobe les trois organismes d'origine et optimalise les synergies à tous les niveaux de l'organisation (grâce à l'évaluation des besoins en formation ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de formation qui appuieront les employés dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités).

Un comité des ressources humaines de l'Agence a été créé, avec pour mandat d'approuver les politiques et les programmes de ressources humaines et d'orienter la gestion du personnel de l'ensemble de l'Agence. Tous les dossiers de CIC et de l'ACIA touchant la dotation, les relations de travail et la rémunération ont été transférés. L'ASFC et l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada ont commencé à travailler sur un projet de réforme de la classification, en vue de créer un plan de classification Frontière/Border qui distinguera le travail de l'Agence et facilitera le regroupement des différents régimes de classification et de rémunération. Une description de travail nationale commune visant les agents des services frontaliers devrait être instaurée dans l'avenir.

Mise en œuvre des conventions collectives pour tous les employés de l'ASFC

L'Agence a mis en œuvre de nouvelles conventions collectives pour la plupart de ses employés, y compris la majorité d'employés qui étaient temporairement couverts par la convention collective d'un employeur distinct et par différentes conditions d'emploi. Le travail visant les groupes de la gestion de l'Agence des douanes et du revenu du Canada n'est toutefois pas encore terminé.

Soutien des priorités du gouvernement en matière de ressources humaines

L'équipe s'occupant du projet de modernisation de la fonction publique (MFP), à l'ASFC, a élaboré une stratégie globale de mise en œuvre. Celle-ci porte sur les besoins en consultation, en communication et en apprentissage ainsi que sur l'élaboration des politiques et des programmes nécessaires au succès de la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*. Des séances d'information au sujet de la MFP continuent d'être offertes aux intervenants de l'ASFC.

L'ASFC continue d'appuyer les priorités du gouvernement concernant les ressources humaines, telles que l'équité en matière d'emploi, les langues officielles, les valeurs et l'éthique. Elle a intégré à ses produits d'apprentissage les questions visant les valeurs, l'éthique, l'intégrité et la diversité. Elle a également commencé à mettre en place un programme intérimaire de gestion du rendement destiné aux employés, de même qu'une stratégie globale d'équité en matière d'emploi et de langues officielles.

Création d'un système de gestion de l'information

En 2004-2005, l'Agence a transféré une bonne partie des données financières sur les dépenses provenant de l'ARC, de l'ACIA et de CIC dans le Système administratif d'entreprise (SAE), dont l'ARC a la charge. En raison de sa fonctionnalité et de sa pertinence, le SAE est l'option la plus viable pour l'hébergement des données de l'ASFC. Le SAE est maintenant en service.

L'ASFC a conclu avec l'ARC une entente sur le partage des services, l'une des plus importantes au sein du gouvernement du Canada. Par cette entente, l'Agence vise à assurer au public, à ses partenaires, à ses intervenants ainsi qu'aux autres ministères et organismes l'accessibilité de ses systèmes et de ses renseignements. Ainsi, l'ASFC

continue d'offrir un soutien favorable à ses activités quotidiennes ainsi qu'à ses stratégies de mise en œuvre de projets et de programmes.

Présentation des recommandations relatives à l'analyse du risque professionnel (ARP)

En collaboration avec le comité d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail, l'Agence a créé des plans d'action visant à faciliter la mise en œuvre de deux ARP, l'une portant sur les inspecteurs et les surintendants des douanes et l'autre, sur les enquêteurs régionaux du renseignement. Une troisième analyse sera effectuée pour les

agents et les enquêteurs d'exécution de la loi en matière d'immigration. L'ARP demeure une priorité pour l'Agence, qui en poursuivra la mise en place en 2005-2006.

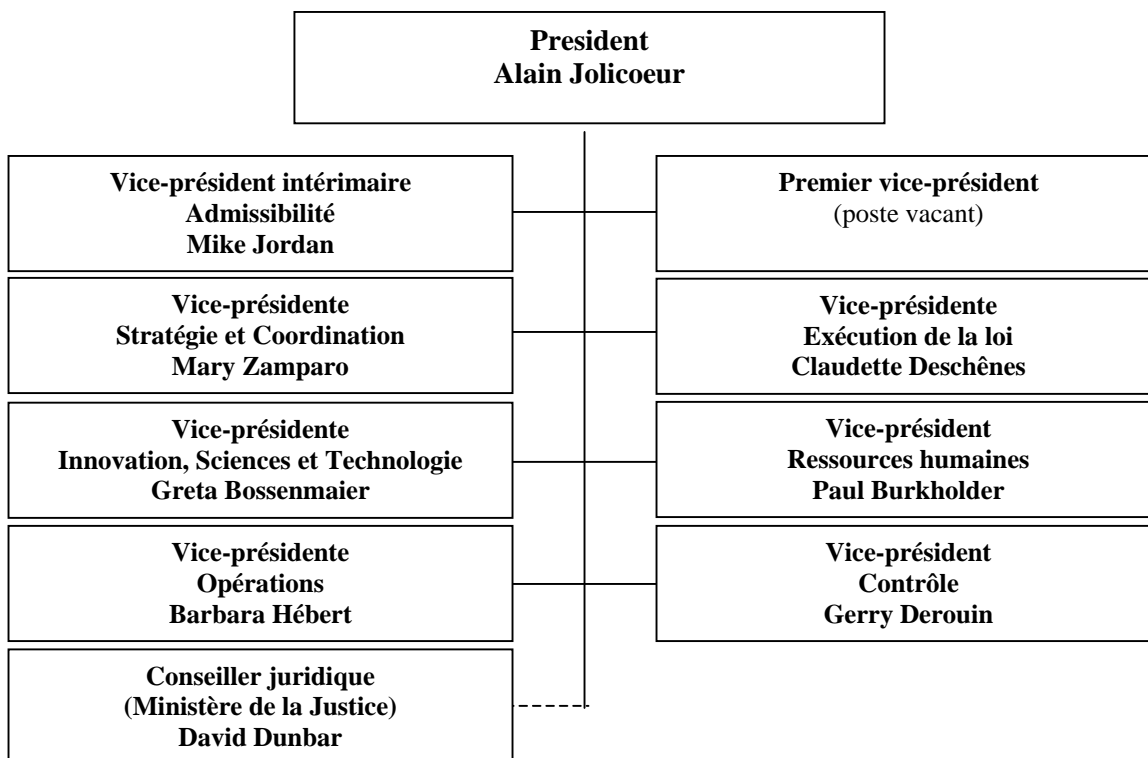
L'ASFC a obtenu, par voie du budget fédéral de 2005, un investissement de 139 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre les recommandations des analyses du risque professionnel et assurer au personnel de première ligne de l'ASFC le maintien d'un milieu de travail sécuritaire. Elle a également obtenu 123 millions de dollars supplémentaires, sur une même période, afin de renforcer sa présence à la frontière.

Élaboration et mise en œuvre d'un programme de recrutement d'agents des services frontaliers pour l'ASFC

L'ASFC a élaboré un programme intérimaire de formation interfonctionnelle afin de répondre à ses besoins continus et à l'évolution des exigences professionnelles. Le Programme de formation des recrues pour les points d'entrée (FORPE), mis sur pied en 2004-2005, en tient compte. L'Agence est capable d'élaborer et de dispenser sa formation; elle peut ainsi aller de l'avant, et devenir une organisation novatrice dotée d'un effectif homogène qui possède les connaissances requises. L'Agence a établi de nouvelles directives concernant le recrutement des agents des services frontaliers et des ressources étudiantes. Elle continuera de travailler sur le programme FORPE en 2005-2006.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation



L'ASFC est composée de sept directions générales, chacune dirigée par un vice-président (VP) qui est sous l'autorité directe du président.

La prestation des services des opérations se fait dans huit régions : Atlantique, Québec, Nord de l'Ontario, région du Grand Toronto, Windsor/St. Clair, Niagara/Fort Erie, Prairies et Pacifique. Les directions générales de l'admissibilité et de l'exécution de la loi élaborent les programmes et les politiques qu'applique la Direction générale des opérations. La Direction générale de l'innovation, des sciences et de la technologie travaille avec ces directions générales afin que nous puissions optimiser notre capacité de soutenir des opérations efficaces et productives. Tout le travail de l'ASFC relatif aux politiques, aux programmes et aux opérations dépend des fonctions stratégiques et habilitantes indispensables que couvrent les directions générales de la stratégie et de la coordination, des ressources humaines et du contrôle. L'ASFC travaille en étroite collaboration avec son Unité des services juridiques, ministère de la Justice, afin de faire en sorte que les opérations, la prestation des services, l'élaboration des politiques, l'orientation et la gestion organisationnelles de l'ASFC soient justifiables sur le plan juridique.

Nous avons choisi cette structure afin de favoriser des synergies internes solides entre tous les secteurs de programme et pour que toutes les fonctions puissent clairement rendre compte de leurs obligations. Tout ce que nous faisons est axé sur l'optimisation et le soutien du rendement de nos services en première ligne.

**Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues ou dépenses réelles
(équivalents temps plein compris)**

(en millions de dollars)	2002-03 Dépenses réelles ¹	2003-04 Dépenses réelles	2004-2005			
			Budget principal ²	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Secteur d'activité						
Opérations à la frontière ³		944,8				
Activité de programmes⁴						
Admissibilité (accès)			505,3	738,1	750,3	719,7
Exécution de la loi (sécurité)			158,7	288,8	290,3	256,6
Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)			14,8	85,8	101,1	100,3
Moins : Recettes disponibles		(9,8)	(12,1)	(13,8)	(15,1)	(15,5)
Total		935,0	666,7	1 098,9	1 126,6	1 061,1
Moins : Recettes non disponibles		(36,8)	(22,0)	(22,0)	(38,8)	(31,2)
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux		99,1	99,4	99,4	103,9	103,9
Coût net pour le ministère		997,3	744,1	1 176,3	1 191,7	1 133,8
Équivalents temps plein		10 497	9 367	10 512	10 800	10 758

Explications des écarts :

L'écart de 65,5 millions de dollars entre le Total des autorisations et les Dépenses réelles en 2004-2005 est principalement dû :

- Aux retards dans les initiatives/projets de SPAT et de la Frontière intelligente (56,9 millions de dollars) comprenant :
 - L'acquisition, l'exploitation et l'entretien de l'équipement du Système d'inspection des véhicules et du fret (VACIS^{MD}) 16 millions \$
 - La mise en œuvre de l'Information préalable sur les voyageurs/Dossier passager avec les transporteurs européens 9,6 millions \$
 - L'acquisition des transpondeurs pour le programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES) 7,6 millions \$
 - Le développement du système relatif à l'initiative Expéditions rapides et sécuritaires - IPEC EDI Autoroutes 5,5 millions \$
 - Les activités de détention et d'expulsion 4,1 millions \$
 - L'acquisition de matériel radioscopique pour les activités d'inspection des aliments et des végétaux 3,2 millions \$
 - La mise en œuvre de CANPASS Air dans des emplacements supplémentaires 2,2 millions \$
 - La mise en œuvre de NEXUS Autoroutes dans des emplacements supplémentaires 2,2 millions \$
 - La fabrication/l'acquisition de radios pour le Programme national des radios pour les agents des services frontaliers 1,9 million \$
 - La mise en œuvre de NEXUS/EXPRES pour les navires de croisière 1,8 million \$
 - Le développement du système relatif au ciblage harmonisé des expéditions commerciales 1,5 million \$
 - Autres initiatives 1,3 million \$
- Aux retards relatifs à l'initiative de réaménagement de l'aéroport international Pearson 7,2 million \$

¹ L'Agence des services frontaliers du Canada a été créée le 12 décembre 2003. Les dépenses réelles faites par l'ADRC, CIC et l'ACIA relatives aux responsabilités transférées à l'ASFC ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2002-2003.

² Le budget principal qui a été remis représentait des négociations incomplètes en ce qui a trait aux parties de l'ADRC transférées à l'ASFC. Il ne comprenait pas les montants devant être transférés de CIC et de l'ACIA.

³ Compte tenu de la date de création de l'Agence (12 décembre 2003), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a opéré et déclaré ses dépenses réelles dans le cadre d'un seul secteur d'activités, Opérations à la frontière, durant l'exercice 2003-2004.

⁴ Dans l'attente de l'élaboration et de l'approbation d'une Architecture d'activités de programmes (AAP) officielle pour l'Agence des services frontaliers du Canada, le budget principal et le budget supplémentaire de l'Agence pour 2004-2005 ont été présentés au Parlement en vertu d'un seul secteur d'activité, Opérations à la frontière. La répartition par activité de programmes présentée pour 2004-2005 dans ce tableau reflète la meilleure estimation possible de l'état des dépenses si l'AAP avait été en place pour l'année complète.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programmes¹

2004-2005						
Activité de programmes – AP	Budgétaire (en millions de dollars)					
	Fonctionnement	Immobilisations	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Recettes disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Total
Admissibilité (accès)						
Budget principal	482,0	23,3	505,3	(12,1)	493,2	493,2
<i>Dépenses prévues</i>	714,8	23,3	738,1	(13,8)	724,3	724,3
Total des autorisations	724,0	26,3	750,3	(15,1)	735,2	735,2
<i>Dépenses réelles</i>	694,0	25,7	719,7	(15,5)	704,2	704,2
Exécution de la loi (sécurité)						
Budget principal	158,7		158,7		158,7	158,7
<i>Dépenses prévues</i>	288,8		288,8		288,8	288,8
Total des autorisations	290,3		290,3		290,3	290,3
<i>Dépenses réelles</i>	256,6		256,6		256,6	256,6
Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)						
Budget principal	14,8		14,8		14,8	14,8
<i>Dépenses prévues</i>	85,8		85,8		85,8	85,8
Total des autorisations	101,1		101,1		101,1	101,1
<i>Dépenses réelles</i>	100,3		100,3		100,3	100,3

¹ Dans l'attente de l'élaboration et de l'approbation d'une Architecture d'activités de programmes (AAP) officielle pour l'Agence des services frontaliers du Canada, le budget principal et le budget supplémentaire de l'Agence pour 2004-2005 ont été présentés au Parlement en vertu d'un seul secteur d'activité, Opérations à la frontière. La répartition par activité de programmes présentée pour 2004-2005 dans ce tableau reflète la meilleure estimation possible de l'état des dépenses si l'AAP avait été en place pour l'année complète.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005 (en millions de dollars)			
		Budget principal ¹	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
10	Dépenses de fonctionnement	546,6	978,8	981,4	916,6
15	Dépenses en capital	23,3	23,3	26,3	25,7
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	96,8	96,8	118,7	118,7
(S)	Dépenses de produits de la vente de biens excédentaires de l'État, de montants adjugés et de remboursements de montants crédités aux recettes au cours des années précédentes			0,2	0,1
	Total	666,7	1 098,9	1 126,6	1 061,1

Explication de l'écart entre le Total des autorisations et les Dépenses réelles pour le crédit 10 - Dépenses de fonctionnement :

L'écart de 64,8 millions de dollars est principalement dû aux retards dans les initiatives/projets du SPAT et de la Frontière intelligente (56,9 millions de dollars) mentionnés dans l'explication des écarts sous le tableau 1, aux retards liés à l'initiative de réaménagement de l'aéroport international Pearson (7,2 millions de dollars) et à d'autres fonds de moindre importance non utilisés.

¹ Le budget principal qui a été remis représentait des négociations incomplètes en ce qui a trait aux parties de l'ADRC transférées à l'ASFC. Il ne comprenait pas les montants devant être transférés de CIC de de l'AICA.

Tableau 4 : Coût net pour le ministère

(en millions de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	1 076,6
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	46,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	54,1
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,4
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	2,8
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	(15,5)
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	(31,2)
Coût net pour le ministère en 2004–2005	1 133,8

Tableau 5 : Passif éventuel

Passif éventuel	(en millions de dollars)	
	31 mars 2004 ¹	31 mars 2005
<i>Contentieux en cours ou imminents</i>		111,0
<i>Montants contestés</i>		
Différends commerciaux	44,0	164,0
Sanctions administratives pécuniaires	4,0	100,0
<i>Appels devant les tribunaux</i>		
Sanctions administratives pécuniaires		
Cour fédérale		30,0
Différends commerciaux		
TCCE	4,0	5,0
Cour fédérale	5,0	1,0
Total	57,0	411,0

¹ L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a été créée le 12 décembre 2003. Au moment où le rapport de rendement ministériel de l'Agence pour 2003-2004 était préparé, les examens du passif éventuel visant à déterminer son applicabilité à l'ASFC ou aux anciens ministères (ADRC, CIC et ACIA) n'avaient pas été terminés. Par conséquent, les montants pour l'année se terminant le 31 mars 2004 reportés dans le rapport de rendement ministériel de l'Agence pour 2003-2004 reflétaient seulement le passif éventuel qui avait été signalé jusqu'à présent comme étant clairement un passif éventuel de l'ASFC. Les anciens ministères ont signalé tous les passifs éventuels restants dans leurs rapports de rendement respectifs pour 2003-2004. Il a été déterminé par la suite que certains d'entre eux étaient des passifs éventuels de l'ASFC.

Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes disponibles par activité de programmes

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003 ¹	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Admissibilité (accès)						
Vente de marchandises et services²						
Droits et privilèges		0,4	1,6	1,6	2,0	1,5
Services de nature réglementaire ³		3,0	1,9	3,6	2,4	2,8
Services de nature non réglementaire		6,5	8,9	8,9	11,1	11,2
Sous-total		9,9	12,4	14,1	15,5	15,5
Moins : montants recouvrés au nom d'autres ministères		(1,0)	(0,5)	(0,5)	(0,6)	
Total de l'admissibilité (accès)		8,9	11,9	13,6	14,9	15,5
Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)						
Vente de marchandises et services						
Redevances IonScan		0,9	0,2	0,2	0,2	0
Total Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)		0,9	0,2	0,2	0,2	0
Total des recettes disponibles⁴		9,8	12,1	13,8	15,1	15,5

¹ L'Agence des services frontaliers du Canada a été créée le 12 décembre 2003. Les dépenses réelles faites par l'ADRC, CIC et l'ACIA relatives aux responsabilités transférées à l'ASFC ne sont pas immédiatement disponibles pour l'exercice 2002-2003.

² Suite à leur transfert de l'ADRC à l'ASFC lors de la réorganisation du gouvernement le 12 décembre 2003, les Opérations douanières ont cessé d'avoir accès à l'autorisation de disposer des recettes qui lui était conférée en vertu de la *Loi sur l'ADRC*. Par conséquent, les 8,1 millions de dollars reportés pour les dépenses réelles en 2003-2004 comprennent seulement les recettes disponibles tirées de la vente de marchandises et services jusqu'au 12 décembre 2003. D'autres recettes préalablement disponibles d'une valeur de 5 millions de dollars ont été perçues après cette date et créditées au Trésor en tant que recettes non disponibles.

³ En plus des montants pour l'ASFC apparaissant ici, l'ACIA perçoit environ 1,7 million de dollars annuellement en droits relatifs aux opérations des inspections à la frontière transférées de l'ACIA à l'ASFC. L'ACIA continuera à percevoir et à déclarer ces recettes jusqu'à ce que les pouvoirs réglementaires appropriés soient établis pour l'ASFC.

⁴ Les totaux peuvent ne pas donner un compte exact en raison des chiffres arrondis.

Recettes non disponibles par activité de programmes

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2002-03 ¹	Dépenses réelles 2003-04	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Admissibilité (accès)						
Vente de marchandises et services						
Droits et privilèges		1,1				
Services de nature réglementaire		0,8				
Services de nature non réglementaire		3,0				
Location d'immeubles et de bien publics		0,1			0,4	0,4
Total admissibilité (accès)		5,0²			0,4	0,4
Exécution de la loi (sécurité)						
Vente de marchandises et services						
Services de nature réglementaire					2,6	2,6
Services de nature non réglementaire					11,7	0,4
Autres droits et frais						
Saisies par les bureaux		4,0	9,4	9,4	9,4	7,1
Saisies par les Enquêtes		2,2	5,6	5,6	5,6	2,9
Intérêts et pénalités - Droits de douane sur les importations, droits d'accise et frais pour la sécurité des voyageurs aériens		24,6	6,0	6,0	6,0	2,6
Amendes imposées par le tribunal		0,8	0,8	0,8	1,5	1,5
Ajustements aux dépenses de l'année précédente		0,1	0,1	0,1	0,1	1,5
Divers		0,1	0,1	0,1	1,0	11,7
Total Exécution de la loi (sécurité)		31,8	22,0	22,0	37,9	30,3
Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)						
Vente de marchandises et services - droits et privilèges						
Redevances IonScan					0,5	0,5
Total Innovation et technologie (innovation fondée sur les sciences et la technologie)					0,5	0,5
Total des recettes non disponibles		36,8	22,0	22,0	38,8	31,2

¹ L'Agence des services frontaliers du Canada a été créée le 12 décembre 2003. Les renseignements sur les recettes réelles non disponibles perçues par l'ADRC, CIC et l'ACIA relatives aux responsabilités transférées à l'ASFC ne sont pas immédiatement disponibles pour l'exercice 2002-2003.

² Suite à leur transfert de l'ADRC à l'ASFC lors de la réorganisation gouvernementale du 12 décembre 2003, les Opérations douanières ont cessé d'avoir accès à l'autorisation de disposer des recettes qui lui était conférée en vertu de la *Loi sur l'ADRC*. Le total de 5 millions de dollars pour l'activité de programmes Admissibilité (accès) en 2003-2004 est composé des recettes anciennement disponibles perçues après le 12 décembre 2003 qui ont été créditées au Trésor en tant que recettes non disponibles.

Tableau 7 : Besoins en ressources par direction générale¹

2004-2005 (en millions de dollars)				
Organisation	Admissibilité	Exécution de la loi	Innovation et technologie	Total
Direction générale de l'admissibilité				
Budget principal	50,0			50,0
Dépenses prévues	50,0			50,0
<i>Total des autorisations</i>	51,1			51,1
Dépenses réelles	49,4			49,4
Direction générale de l'exécution de la loi				
Budget principal		36,4		36,4
Dépenses prévues		76,4		76,4
<i>Total des autorisations</i>		80,7		80,7
Dépenses réelles		59,3		59,3
Direction générale de l'innovation, des sciences et de la technologie				
Budget principal	52,8	13,4	14,8	81,0
Dépenses prévues	60,8	46,7	79,7	187,2
<i>Total des autorisations</i>	33,8	44,5	95,4	173,7
Dépenses réelles	33,8	44,0	95,4	173,2
Direction générale des opérations - Administration centrale				
Budget principal				
Dépenses prévues	5,7	1,7		7,4
<i>Total des autorisations</i>	5,7	1,7		7,4
Dépenses réelles	3,9	1,2		5,1
Direction générale des opérations - Régions				
Budget principal	390,4	108,9		499,3
Dépenses prévues	494,0	146,8		640,8
<i>Total des autorisations</i>	527,2	149,1		676,3
Dépenses réelles	527,2	149,1		676,3
Autres organisations à l'Administration centrale				
Budget principal				
Dépenses prévues	113,8	17,2	6,1	137,1
<i>Total des autorisations</i>	117,4	14,3	5,7	137,4
Dépenses réelles	89,9	3,0	4,9	97,8

¹ Dans l'attente de l'élaboration et de l'approbation d'une Architecture d'activités de programmes (AAP) officielle pour l'Agence des services frontaliers du Canada, le budget principal et le budget supplémentaire de l'Agence pour 2004-2005 ont été présentés au Parlement en vertu d'un seul secteur d'activité, Opérations à la frontière. La répartition par activité de programmes présentée pour 2004-2005 dans ce tableau reflète la meilleure estimation possible de l'état des dépenses si l'AAP avait été en place pour l'année complète.

Tableau 8-A : Rapport sur les frais d'utilisation de 2004-2005 – Loi sur les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (000 \$)	Recettes réelles (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Recettes prévues (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
Ventes de marchandises et services a. Droits et privilèges							L'ASFC a commencé à élaborer des normes de service pour ses frais d'utilisation conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation. Comme l'exige cette politique, les normes de service seront publiées dans le RMR de 2005-2006.	Doivent être publiés dans le RMR de 2006-2007 conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation.			
a.1 Agrément des courtiers et frais d'examen	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>	1992	397	367	367			2005-2006 2006-2007 2007-2008	397 397 397	397 397 397
a.2 Frais des entrepôts des douanes											
Frais d'agrément des entrepôts d'attente des douanes	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>	1996	600	569	569			2005-2006 2006-2007 2007-2008	600 600 600	600 600 600
Frais d'agrément des entrepôts de stockage	Réglementaire	<i>Tarif des douanes</i>	1996	600	490	490			2005-2006 2006-2007 2007-2008	600 600 600	600 600 600
a.3 Frais des boutiques hors taxes	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>			1	1			2005-2006 2006-2007 2007-2008	0 0 0	0 0 0
a.4 Privilèges, agréments et permis	Réglementaire				32	32			2005-2006 2006-2007 2007-2008	0 0 0	0 0 0
Total des droits et privilèges				1 597	1 459	1 459			2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 597 1 597 1 597	1 597 1 597 1 597

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (000 \$)	Recettes réelles (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Recettes prévues (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
b. Services de nature réglementaire							L'ASFC a commencé à élaborer des normes de service pour ses frais d'utilisation conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation. Comme l'exige cette politique, les normes de service seront publiées dans le RMR de 2005-2006.	Doivent être publiés dans le RMR de 2006-2007 conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation.			
b.1 Programmes relatifs à la frontière entre le Canada et les É.-U.											
NEXUS	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>	2002	1 500	818	818			2005-2006 2006-2007 2007-2008	900 900 900	900 900 900
EXPRES	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>	2002	800	1 679	1 679			2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 700 1 700 1 700	1 700 1 700 1 700
b.2 Autres services de nature réglementaire											
Frais d'entreposage dans les dépôts de douane et les entrepôts à la frontière	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>	1992	400	324	324			2005-2006 2006-2007 2007-2008	400 400 400	400 400 400
Frais pour l'obtention de renseignements et de documents	Réglementaire	<i>Loi sur les douanes</i>	1986	35					2005-2006 2006-2007 2007-2008	35 35 35	35 35 35

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (000 \$)	Recettes réelles (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Recettes prévues (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
Examen après les heures	Réglementaire	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	28 juin 2002		2	2			2005-2006 2006-2007 2007-2008	0 0 0	0 0 0
Modes de contrôle subsidiaires	Réglementaire	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	28 juin 2002	369	365	365			2005-2006 2006-2007 2007-2008	400 400 400	400 400 400
Frais de renvoi des particuliers	Réglementaire	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	28 juin 2002	334	338	338			2005-2006 2006-2007 2007-2008	187 187 187	187 187 187
Total Services de nature réglementaire				3 438	3 526	3 526			2005-2006 2006-2007 2007-2008	3 622 3 622 3 622	3 622 3 622 3 622
c. Services de nature non réglementaire							L'ASFC a commencé à élaborer des normes de service pour ses frais d'utilisation conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation. Comme l'exige cette politique, les normes de service seront publiées dans le RMR de 2005-2006.	Doivent être publiés dans le RMR de 2006-2007 conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation.			

A. Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Recettes prévues (000 \$)	Recettes réelles (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement	Exercice	Recettes prévues (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
c.1 Frais de douane pour services spéciaux	Autres produits et services	<i>Loi sur les douanes</i>	1986	581	355	355			2005-2006 2006-2007 2007-2008	400 400 400	400 400 400
c.2 Programmes CANPASS	Autres produits et services	<i>Loi sur les douanes</i>		600	338	338			2005-2006 2006-2007 2007-2008	400 400 400	400 400 400
c.3 Autres services de nature non réglementaire	Autres produits et services	<i>Loi sur les douanes</i>		119	391	391			2005-2006 2006-2007 2007-2008	400 400 400	400 400 400
Total Services de nature non réglementaire				1 300	1 084	1 084			2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 200 1 200 1 200	1 200 1 200 1 200
<i>Sous-total des frais de type réglementaire</i>				<i>5 035</i>	<i>4 985</i>	<i>4 985</i>			<i>2005-2006</i> <i>2006-2007</i> <i>2007-2008</i>	<i>5 219</i> <i>5 219</i> <i>5 219</i>	<i>5 219</i> <i>5 219</i> <i>5 219</i>
<i>Sous-total des frais de type autres produits et services</i>				<i>1 300</i>	<i>1 084</i>	<i>1 084</i>			<i>2005-2006</i> <i>2006-2007</i> <i>2007-2008</i>	<i>1 200</i> <i>1 200</i> <i>1 200</i>	<i>1 200</i> <i>1 200</i> <i>1 200</i>
Total des frais d'utilisation				6 335	6 069	6 069			2005-2006 2006-2007 2007-2008	6 419 6 419 6 419	6 419 6 419 6 419

Tableau 8-B : Rapport sur les frais d'utilisation de 2004-2005 – Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation	Norme de service	Résultats liés au rendement	Consultation auprès des intervenants
Agrément des courtiers et frais d'examen Frais d'agrément des entrepôts d'attente des douanes Frais d'agrément des entrepôts de stockage Frais des boutiques hors taxes Privilèges, agréments et permis divers NEXUS Programme EXPRES Frais d'entreposage dans les dépôts de douane et les entrepôts à la frontière Frais pour l'obtention de renseignements et de documents Examens après les heures Modes de contrôle subsidiaires Frais de renvoi des particuliers Frais de douane pour services spéciaux Programmes CANPASS : <ul style="list-style-type: none"> - Bateaux - Aéronefs privés et d'entreprise 	L'ASFC a commencé à élaborer des normes de services pour ses frais d'utilisation conformément à la politique du SCT sur les normes de service pour les frais d'utilisation. Comme l'exige cette politique, les normes de service seront publiées dans le RMR de 2005-2006.	Doivent être publiés dans le RMR de 2006-2007 conformément à la politique du SCT sur les normes de services pour les frais d'utilisation.	Le programme de consultation et le calendrier n'ont pas encore été élaborés.

Tableau 9 : Renseignements sur les dépenses de projets par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 2002-03	Dépenses réelles 2003-04	2004-2005			
				Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Admissibilité (accès) et Exécution de la loi (sécurité)¹							
Grands projets de construction :							
Nouvelles installations :							
Aldergrove, C.-B. ²	9,9					0,2	0,1
Andover, N.-B. ²	5,8	0,8	0,5	1,0	1,0	0,6	0,6
Armstrong, QC ³	9,1	0,6	0,3	8,1	8,1	8,0	8,0
Cascade, C.-B. ²	2,7					0,7	0,7
Clarenceville, QC ³	1,3	0,1	0,1	0,7	0,7	1,2	1,2
Coutts, Alberta ⁴	29,0	13,2	0,5				
Douglas, C.-B. ²	44,6	1,2	2,1	3,5	3,5	4,0	3,8
Emerson, Manitoba ⁴	12,7	0,2					
Emerson (East-Lynn), Manitoba ²	0,5						
Fraser, C.-B. ²	2,0					0,1	0,1
Kingsgate, C.-B. ²	7,4					0,1	
Osoyoos, C.-B. ⁴	18,0	3,3	0,5				
Standstead Route 55 (Rock Island), QC ²	17,6	0,5	2,3	5,3	5,3	5,0	5,0
St. Stephen, N.-B. ²	15,0						
Divers projets et études	3,5	0,2	0,4			1,7	1,6
Installations existantes :							
Divers projets relatifs à la santé et la sécurité et à l'intégrité des éléments d'actif	Environ 4,7 chaque année	3,8	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
Total des grands projets d'immobilisation	179,1⁵	23,9	11,4	23,3	23,3	26,3	25,7⁶

¹ Des projets de construction pour les opérations à la frontière appuient les activités des programmes d'Admissibilité (accès) et d'Exécution de la loi (sécurité).

² Phase de mise en œuvre du projet.

³ Phase de clôture du projet.

⁴ Projet terminé.

⁵ Exclut les coûts estimatifs cumulatifs d'environ 4,7 millions de dollars consacrés chaque année à des projets visant à maintenir l'intégrité des actifs de l'ASFC et(ou) à régler les questions de santé et de sécurité.

⁶ Les totaux peuvent ne pas donner un compte exact en raison des chiffres arrondis.

Tableau 10 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
Aucune en 2004-2005

Réponse au vérificateur général
Rapport de mars 2004, chapitre 3 : La sécurité nationale au Canada — L'initiative de 2001 en matière d'antiterrorisme http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041102cf.html Deux recommandations (3.133 et 3.134) ont été faites visant à améliorer la qualité des listes de surveillance, des avis de surveillance et d'autres partages de renseignements entre la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité, l'Agence des services frontaliers du Canada et le Bureau des passeports. Des processus ont été mis en œuvre afin d'assurer la qualité des avis et des listes de surveillance de l'ASFC et, comme convenu, le partage des renseignements sur les passeports perdus et volés a commencé à l'été 2004.
Rapport de novembre 2004, chapitre 2 : La mise en œuvre de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20040303cf.html Des observations au paragraphe 2.61 ont révélé des retards dans le traitement par l'ASFC des déclarations des mouvements transfrontaliers des espèces et des problèmes de connectivité des technologies de l'information entre l'ASFC et le CANAFE. Même si aucune recommandation n'a été faite, l'ASFC et le CANAFE ont depuis réglé ces questions.
Rapport de février 2005, chapitre 1 : La sécurité des technologies de l'information http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20050201cf.html Cette vérification à l'échelle du gouvernement a signalé plusieurs anomalies en matière de sécurité des technologies de l'information. En réponse, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a demandé des plans d'action à tous les ministères et organismes visés. L'ASFC étudie actuellement les recommandations applicables et élabore un plan d'action pour le présenter au SCT d'ici la fin d'août 2005.

Vérifications ou évaluations externes
Aucune

Vérifications ou évaluations internes
Cinq vérifications internes ont été menées à bien en 2004-2005 : <ul style="list-style-type: none">• Protocole d'entente sur l'échange de renseignements avec RHDCC• Protocole d'entente sur l'échange de renseignements avec la GRC• Vérification interne de la Direction des enquêtes - Enquêtes des douanes• Vérification interne multirégionale visant les importations d'armes à feu• Vérification régionale du cadre de gestion du district d'Ottawa Deux évaluations ont été menées à bien en 2004-2005 : <ul style="list-style-type: none">• Étude du cadre d'évaluation provisoire du Plan d'action des douanes (PAD)• Étude d'évaluation sur le code du Système harmonisé (SH) obligatoire Les rapports menés à bien peuvent être consultés à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/database/newdeptview_f.asp?id=115 .

Tableau 11 : Politiques sur les voyages

Comparaison avec les autorisations spéciales de voyager établies par le SCT

Politique sur les voyages de l'Agence des services frontaliers du Canada :

L'Agence des services frontaliers du Canada applique les autorisations spéciales de voyager établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

Comparaison avec la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités établis par le SCT

Politique sur les voyages de l'Agence des services frontaliers du Canada :

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) utilise la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités établis par le SCT pour les employés qui ont été transférés par décret en conseil à l'ASFC de Citoyenneté et Immigration Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. L'ASFC utilise aussi la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités établis par le SCT pour les employés transférés par décret en conseil à l'ASFC de l'ancienne Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) qui sont visés par les conventions collectives signées avec le SCT.

L'ASFC utilise actuellement la Politique sur les voyages, les taux et les indemnités établis par l'ADRC pour les employés transférés par décret en conseil à l'ASFC de l'ancienne ADRC, mais qui ne sont pas encore visés par des conventions collectives signées avec le SCT.

Fondement : La *Loi sur l'ADRC*.

Portée : Les employés visés par la Politique sur les voyages, les taux et les indemnités établis par l'ADRC incluent ceux qui sont membres de l'Institut professionnel de la fonction publique, ainsi que les employés des catégories MG et SM.

Principales différences visant les dispositions de la politique : Options relatives à l'allocation de personne à charge, l'indemnité de faux-frais, au congé de fin de semaine au foyer, aux voyages en fin de semaine.

Principales répercussions financières des différences : Indemnités différentielles sur les faux-frais et les congés de fin de semaine au foyer.

Tableau 12 : Stratégie de développement durable (SDD)

Conformément aux lignes directrices du RMR de 2004-2005, l'Agence des services frontaliers du Canada est tenue de présenter sa première stratégie de développement durable en 2006.

Tableau 13 : Initiative visant l'amélioration des services

Les normes de services énoncées dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005* étaient les normes de service du secteur d'activité des douanes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), les normes de service de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et les normes de service de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) n'a pas élaboré de normes de service intégrées pour l'Agence.

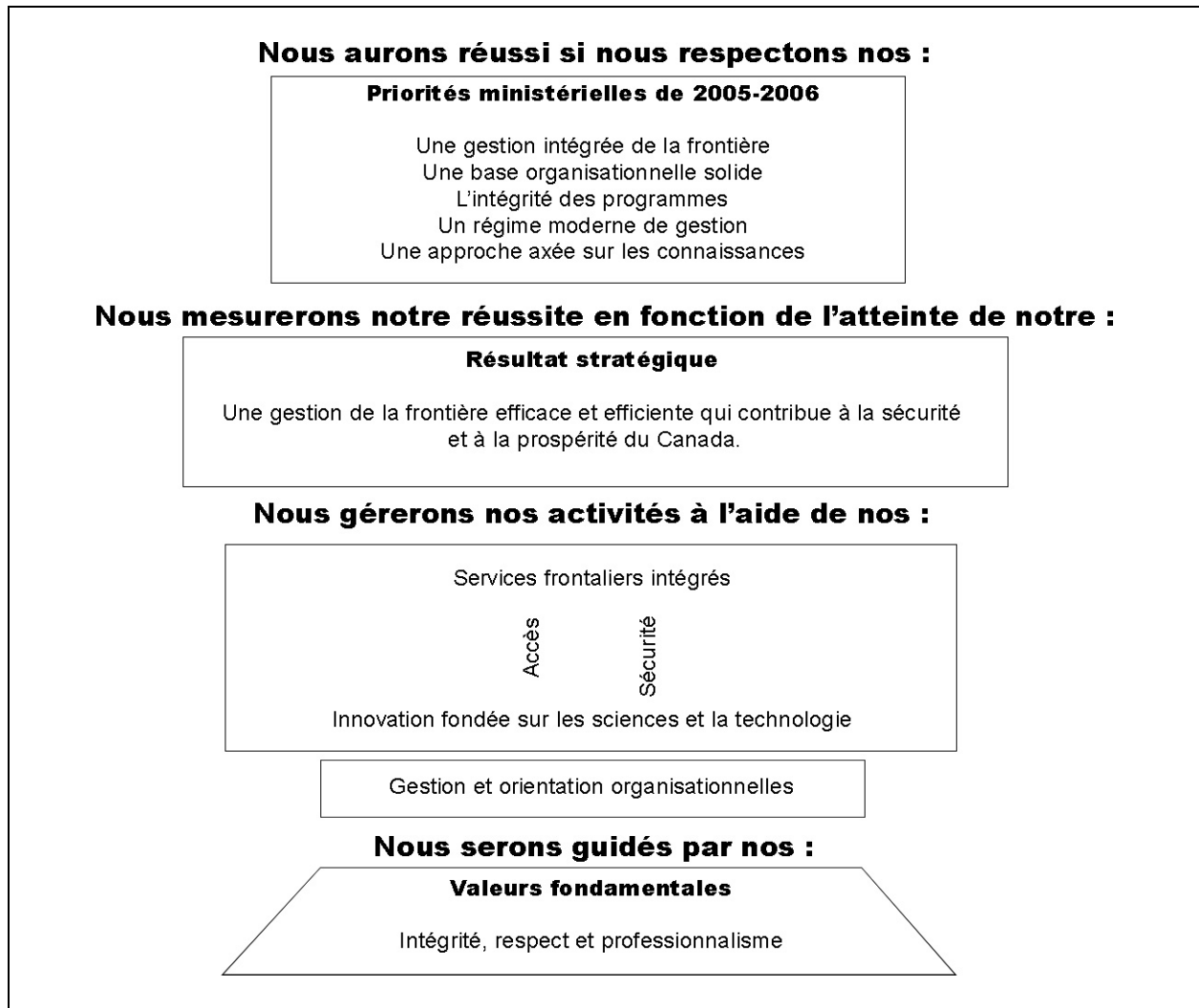
L'ASFC a été créée le 12 décembre 2003 et ne fournira pas de rapport d'étape sur les résultats des sondages portant sur la satisfaction des clients, l'élaboration de normes de service et le rendement en fonction de ces normes ainsi que sur l'élargissement de l'activité d'amélioration des services à des offres de service supplémentaires pour la période de cinq ans de l'Initiative d'amélioration des services.

ANNEXES

Annexe A : Cadre stratégique de l'ASFC de 2005-2006

Mandat de l'ASFC : L'Agence est chargée de fournir des services frontaliers intégrés contribuant à la mise en œuvre des priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique et facilitant le libre mouvement des personnes et des biens, notamment les animaux et les végétaux, qui respectent toutes les exigences imposées sous le régime de la législation frontalière.

Mission de l'ASFC : Assurer la sécurité et la prospérité du Canada en gérant l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent.



Annexe B : Acronymes

Acronyme	Description
AAP	Architecture d'activités de programmes
ACBRNE	Armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et explosifs
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ADRC	Agence des douanes et du revenu du Canada
AEC	Affaires étrangères Canada
AIMM	Agent d'intégrité des mouvements migratoires
ALEA	Accord de libre-échange des Amériques
AM	Autres ministères
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ARC	Agence du revenu du Canada
ARP	Analyse du risque professionnel
ASF	Agent des services frontaliers
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
AVO	Agent de vérification de l'observation
BE	Bureau d'entrée
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
CANPASS	Système de déclaration préapprouvée pour les voyageurs à faible risque préapprouvés
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCAFC	Comité de coordination de l'Accord sur la frontière commune
CERI	Centre d'évaluation des risques intégrés
CGHD	Comité de gestion de la haute direction
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CICan	Commerce international Canada
CLO	Commissariat aux langues officielles
CNER	Centre national d'évaluation du risque
COU	Centre des opérations d'urgence
DP	Dossier passager
EDI	Échange de données informatisé

Acronyme	Description
EIELI	Équipes intégrées d'exécution de la loi sur l'immigration
EIPF	Équipe intégrée de la police des frontières
EXPRES	Expéditions rapides et sécuritaires
FORPE	Programme de formation des recrues pour les points d'entrée
G11	Logiciel de collecte de données sur le rendement des douanes
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IGC	Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile, de réfugiés et de migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie
IPEC	Information préalable sur les expéditions commerciales
IPV	Information préalable sur les voyageurs
IRSC	Initiative relative à la sécurité des conteneurs
LIPR	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
LMSI	<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>
NEXUS	Programme conjoint canado-américain des douanes et de l'immigration – Système de déclaration préapprouvée destiné aux grands voyageurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD	Plan d'action des douanes
PAD	Programme d'autocotisation des douanes
PAO	Plan d'amélioration de l'observation
PE	Protocole d'entente
PGS	Politique du gouvernement sur la sécurité
PICSC	Programme d'inscription des chauffeurs du secteur commercial
PSP	Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité
RH	Ressources humaines
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
RSAP	Régime de sanctions administratives pécuniaires
SAE	Système administratif d'entreprise
SASLIP	Système automatisé de surveillance à la ligne d'inspection primaire

Acronyme	Description
SCPD	Sous-comité des procédures douanières
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SCTC	Système du centre de traitement CANPASS
SEA	Système d'examen avant l'arrivée
SH	Système harmonisé
SIED	Système intégré d'exécution des douanes
SIF	Service d'information sur la frontière
SIGLIP	Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire
SIRG	Système intégré de rapports de gestion
SIVF	Système d'inspection des véhicules et du fret
SMGC	Système mondial de gestion des cas
SNGC	Système national de gestion des cas
SPAT	Sécurité publique et antiterrorisme
SPPCC	Sécurité publique et Protection civile Canada
TITAN ^{MD}	Outil d'évaluation du risque automatisé utilisé pour procéder à l'examen des expéditions commerciales dans le mode maritime
UAP	Unité d'analyse des passagers
UCAP	Unité conjointe d'analyse des passagers
US-CBP	United States Customs and Border Protection
VACIS ^{MD}	Système d'inspection des véhicules et du fret – technologie de balayage par rayonnement gamma utilisée pour l'examen des conteneurs